

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**REVUE DE L'EXECUTION DU
BUDGET DE L'ETAT
A FIN JUIN 2025**

SOMMAIRE	II
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	III
AVANT-PROPOS	IV
RESUME EXECUTIF	V
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	3
<i>I- Ressources du budget général</i>	3
1.1- Recettes budgétaires	4
1.2- Emprunts	11
<i>II- Ressources des CAS</i>	13
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	15
<i>I- Charges du budget général</i>	15
1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	15
1.2- Dépenses en capital	18
1.3- Service de la dette publique	19
<i>II- Charges des CAS</i>	20
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	21
<i>I- Soldes budgétaires</i>	21
<i>II- Financement</i>	22
<i>III- Bilan du suivi du programme économique et financier (PEF 2021-2025)</i>	23
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES	27
<i>I- Procédures dérogatoires</i>	27
1.1- Avances de trésorerie	27
1.2- Régies d'avances	27
<i>II- Crédits transférés aux CTD</i>	28
CONCLUSION	30
ANNEXES	VIII
<i>Annexe 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise</i>	VIII
<i>Annexe 2 : TOFE 2025-2027 (en milliards)</i>	X
<i>Annexe 3 : La réforme des comptes d'affectation spéciale</i>	XI
GLOSSAIRE	XII
TABLES DES MATIERES	XIII

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ressources du budget général et des CAS à fin juin 2025 (en milliards)	3
Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes à fin juin 2025 (en milliards)	8
Tableau 3 : Recettes douanières à fin juin 2025 (en milliards)	10
Tableau 4 : Recettes non fiscales à fin juin 2025 (en milliards)	10
Tableau 5 : Emissions des BTA aux premiers semestres 2024 et 2025	13
Tableau 6 : Emissions des OTA aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards)	13
Tableau 7 : Recettes des CAS à fin juin 2025 (en millions)	14
Tableau 8 : Charges budgétaires à fin juin 2025 (en milliards)	15
Tableau 9 : Dépenses des CAS à fin juin 2025 (en millions)	20
Tableau 10 : Synthèse de l'exécution budgétaire à fin juin 2025 (en milliards)	21
Tableau 11 : Emplois et ressources de financement à fin 2025 (en milliards)	23
Tableau 12 : Critères de Réalisations Quantitatifs (CR) et Objectifs Indicatifs (OI) (en milliards)	25
Tableau 13 : Dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires a fin juin 2025 (en milliards).....	27
Tableau 14 : Encaisse des régies d'avance à fin juin 2025	28
Tableau 15 : Exécution des dépenses des transferts en investissement aux CTD à fin juin 2025 (en millions)	29

Liste des figures

Figure 1 : Recettes budgétaires aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards)	4
Figure 2 : Recettes internes et leurs composantes aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards) ..	4
Figure 3 : Poids des composantes des recettes internes au 30 juin 2024 et 2025	5
Figure 4 : Réalisation des recettes pétrolières et leurs composantes aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards).....	5
Figure 5 : Recettes non pétrolières et leurs composantes aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards)	6
Figure 6 : Poids des recettes des impôts et taxes au premier semestre 2025 (en %).....	7
Figure 7 : Poids des droits et taxes de douane au premier semestre 2025	9
Figure 8 : Poids des composantes des recettes non fiscales à fin juin 2025 (en %).....	11
Figure 9 : Dépenses courantes à fin juin 2024 et 2025 (en milliards)	16
Figure 10 : Répartition de la masse salariale au 30 juin 2025 par secteur institutionnel (en milliards)	17
Figure 11 : Paiement de la dette salariale par secteur institutionnel à fin juin 2025 (en milliards)	17
Figure 12 : Composantes des dépenses d'investissement au premier semestre 2025 (en %)	18
Figure 13 : Composantes du service de la dette publique aux premiers semestres 2024 et 2025	19

Liste des annexes

Annexe 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise.....	VIII
Annexe 2 : TOFE 2025-2027 (en milliards)	X
Annexe 3 : La réforme des comptes d'affectation spéciale	XI

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE :	Autorisation d'Engagement
AFD :	Agence Française de Développement
APE :	Accords de Partenariat Economique
BCT :	Balance des Comptes du Trésor
BE :	Balance d'Entrée
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP :	Budget d'Investissement Public
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
C2D :	Contrat Désendettement Développement
CA :	Caisse d'Avance
CAA :	Caisse Autonome d'Amortissement
CAS :	Compte d'Affectation Spéciale
CDI :	Centre Divisionnaire des Impôts
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIME :	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
CP :	Crédit de Paiement
CRI	Centre Régional des Impôts
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUT :	Compte Unique du Trésor
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGTCFM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DTS :	Droits de Tirage Spéciaux
EP :	Etablissements Publics
EVP :	Equivalent Vingt Pieds
FINEX :	Financement Extérieur
FMI :	Fonds Monétaire International
ID :	Interventions Directes
IISF :	Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières
INS :	Institut National de la Statistique
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
IRPP :	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS:	Impôt sur les Sociétés
LF :	Loi de Finances
LFR :	Loi de Finances Rectificative
MINCAF	Ministère du Domaine du Cadastre et des Affaires Foncières
MINFI	Ministère des Finances
OT :	Obligations du Trésor
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PEF :	Programme Economique et Financier
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
RAP :	Restes A Payer
SGS :	Société Générale de Surveillance
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA :	Société Nationale de Raffinage
TABORD	Tableau de Bord des Finances Publiques
TSPP	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TTA	Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent

AVANT-PROPOS

La publication des situations périodiques de l'exécution du budget de l'Etat est une exigence de la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques qui énonce dans son article 36 que « *La situation de l'exécution budgétaire fait l'objet périodiquement, en cours d'année, de rapports publics* ». Cette exigence est également conforme à l'article 85 alinéa 8 de la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques, qui dispose que « *Le Gouvernement transmet au Parlement, à titre d'information et aux fins de contrôle, des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, en recettes comme en dépenses et sur l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public* ».

Les rapports à mi-parcours sur l'exécution du budget révèlent la réalité des finances publiques en infra annuel et éclairent des efforts accomplis ainsi que des défis à venir. Ils permettent d'identifier les problèmes rencontrés dans la gestion budgétaire et de proposer des ajustements nécessaires pour une utilisation efficace des ressources publiques et, in fine, l'atteinte des objectifs de politique économique et sociale. Ils sont donc un outil analytique de suivi régulier de l'exécution budgétaire dans un contexte marqué par la recherche d'une plus grande efficacité budgétaire. Sous un autre angle, ces rapports permettent au public de jauger la satisfaction de ses attentes en termes de mise en œuvre des politiques publiques adoptées en début d'année pour l'amélioration des conditions de vie.

Le présent rapport rend compte de l'exécution financière du budget 2025 au terme du premier semestre 2025. Il couvre les opérations du budget général ainsi que celles des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS). Les données utilisées sont issues en grande partie du Tableau de Bord des finances publiques (TABORD) à fin juin 2025 produit par la Division de la Prévision du MINFI. D'autres proviennent des bases de données du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), de la Direction Générale des Impôts (DGI), de la Direction Générale des Douanes (DGD), de la Direction Générale du Budget et de la Direction Générale du Trésor, et de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM).

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport d'exécution traduit un exercice de redevabilité qui participe de la promotion de la transparence budgétaire. Il retrace l'exécution de l'autorisation parlementaire durant le premier semestre 2025, conformément aux dispositions de la Loi portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités Publiques.

Dans la période sous-revue, l'exécution du budget de l'Etat a été marquée sur le plan international par une croissance économique mondiale modérée et incertaine, une accélération des échanges commerciaux suite à l'annonce des hausses des taxes douanières aux Etats-Unis, la volatilité des marchés financiers et la persistance des tensions géopolitiques.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget est caractérisé par la baisse des cours mondiaux du pétrole, qui a induit une diminution des ressources totales, découlant de la baisse des recettes pétrolières et des recettes fiscales.

Sur un budget annuel de 7 317,3 milliards, l'exécution du budget 2025 de l'Etat à fin juin 2025 laisse apparaître un solde budgétaire base ordonnancement positif de 123,9 milliards sur une prévision annuelle de -107,8 milliards. Le solde primaire est excédentaire de 317,1 milliards sur une prévision annuelle de 270,4 milliards. Le solde primaire non pétrolier quant à lui est excédentaire de 12,7 milliards.

Exécution du budget en ressources

Au 30 juin 2025, sur un objectif annuel de 7 317,3 milliards, les **ressources du budget de l'État** ont atteint 3 240,0 milliards dont 42,1 milliards pour les 11 Comptes d'Affectation Spéciales (CAS). Le taux de réalisation des ressources du budget général est de 44,3% de l'objectif annuel tandis que celui des CAS est de 63% du même objectif.

Les **ressources du budget général** ont été mobilisées à hauteur de 3 197,9 milliards, soit un taux de réalisation de 44,1% de la prévision annuelle. Par rapport à la même date de 2024, elles enregistrent une hausse de 61,8 milliards (+2,0%).

Les **recettes budgétaires** mobilisées se chiffrent à 2 466,0 milliards, avec un taux de réalisation de 44,4% de la prévision annuelle. Elles sont constituées à hauteur de 98,0% des recettes internes et de 2,0% des dons.

Les **recettes internes** ont été mobilisées à 2 416,5 milliards, représentant 44,3% de l'objectif annuel. Par rapport à la même date de 2024, les recettes internes augmentent de 47,3 milliards (+2,0%), malgré la baisse des recettes pétrolières.

Les **recettes pétrolières** se chiffrent à 304,4 milliards, contre 348,9 milliards à fin juin 2024. Le taux de réalisation desdites recettes est de 41,4% de la prévision annuelle.

Les **recettes non pétrolières** s'élèvent à 2 112,1 milliards et enregistrent un taux de réalisation de 44,7% de la prévision annuelle. Elles se composent des recettes fiscales pour 92,6% et des recettes non fiscales pour 7,4%.

Les **recettes fiscales** se situent à 1 956,8 milliards, soit un taux de réalisation de 44,9% par rapport à l'objectif annuel. Les recettes **des impôts et taxes** s'établissent à 1 410,7 milliards, soit un taux de réalisation de 43,8%. Les **recettes douanières** ont été

mobilisées à hauteur de 546,1 milliards, soit un taux de recouvrement de 47,7 % des objectifs annuels.

Les **recettes non fiscales** se chiffrent à 155,3 milliards et affichent un taux de réalisation de 43% des prévisions annuelles.

Les **dons**, quant à eux, ont été mobilisés à hauteur de 49,5 milliards, représentant 54,8% de la prévision annuelle.

Les **emprunts** ont été mobilisés à hauteur de 731,9 milliards. Ils représentent 43,0% de la prévision annuelle. Les emprunts contractés par l'Etat dans le cadre des prêts projets en vue de la réalisation des projets d'investissement, se sont établis à 232,9 milliards, et représentent 27,7% des prévisions annuelles. Le recours au marché des adjudications a représenté 32,3% des recettes d'emprunts.

Exécution des charges budgétaires

Au 30 juin 2025, sur un objectif annuel de 7 317,3 milliards, les **charges du budget** du budget de l'Etat ordonnancées sont de 3 282,7 milliards, représentant 44,9% de l'objectif annuel. Le taux d'exécution des dépenses des CAS est de 17,5% dans la période sous-revue.

Les charges du **budget général** ont été exécutées à hauteur de 3 271,0 milliards, soit un taux d'exécution de 45,1% de la prévision annuelle. Elles se répartissent comme suit :

Les **dépenses courantes** (hors intérêts sur la dette) se chiffrent à 1 701,0 milliards, soit 51,8 % des charges totales de l'Etat. Elles ont été exécutées à hauteur de 48,1% de l'objectif annuel et sont constituées pour 45,3% des dépenses de personnel. Les dépenses de fonctionnement dominant largement, avec une exécution à 50,7 %, tirée par une forte progression des dépenses de biens et services.

Les **dépenses d'investissement** de 432,7 milliards ont été exécutées, représentant 26,2% de l'objectif annuel. Cette timidité dans l'exécution pourrait compromettre la mise en œuvre des projets structurants et ralentir la dynamique de croissance. Elles représentent 13,1 % des charges totales à fin juin 2025.

Le paiement du **service de la dette publique** s'est établi à 1 137,4 milliards, en hausse de 267,2 milliards (+30,7%) par rapport à fin juin 2024. Le service de la dette publique représente 34,6% des charges totales de l'Etat et a été exécuté à hauteur de 55,1% contre 42,2% au 30 juin 2024.

L'exécution du budget 2025 de l'Etat au premier semestre 2025 démontre les progrès réalisés dans la mobilisation des recettes fiscales mais souligne aussi des vulnérabilités persistantes. L'exécution des investissements publics accuse du retard, des tensions de trésorerie apparaissent régulièrement, et la dépendance aux financements extérieurs demeure un facteur de vulnérabilité (taux de réalisation des prêts projets est de 27,7%). Seuls 26,2% des crédits d'investissement ont été ordonnancés. Cette lenteur est partiellement expliquée par le calendrier d'exécution des travaux publics, mais elle pose néanmoins la question de la capacité institutionnelle à absorber efficacement les crédits d'investissement. On peut citer comme sources de blocage : les retards dans la passation des marchés publics, l'instabilité des applications budgétaires et une faible implication des contrôleurs financiers.

Ces défis exigent, durant le deuxième semestre 2025, la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires, l'efficacité des dépenses publiques, l'optimisation de l'utilisation des financements extérieurs, le renforcement du suivi informatique et une meilleure mobilisation des contrôleurs financiers. Il en est de même de l'amélioration de la capacité d'absorption des crédits d'investissement et une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Toutefois, la prise en compte de la baisse des recettes ordinaires nécessite un réajustement du niveau global des dépenses dans le respect des principaux équilibres de la loi de finances.

INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte de la gestion des finances publiques au 30 juin 2025, au regard de la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025. Il présente et analyse l'exécution budgétaire dans tous ses compartiments en ressortant les éléments de contexte ainsi que les principales données comptables obtenues, conformément à l'article 36 de la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques. Ainsi, selon les principes de bonne gouvernance, il est établi pour rendre compte au Parlement et au grand public, de l'utilisation des ressources mises à la disposition du Gouvernement et de l'application des règles de gestion édictées pour le compte de l'année 2025. Son élaboration participe au renforcement de l'information budgétaire et financière des citoyens en général et des parlementaires en particulier.

Au premier semestre 2025, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte international principalement marqué par : (i) une accélération des échanges commerciaux suite à l'annonce des hausses des taxes douanières aux Etats-Unis ; (ii) la volatilité des marchés financiers et ; (iii) la persistance des tensions géopolitiques.

Selon les perspectives de l'économie mondiale (juillet 2025) du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir pour se situer à 3,0%, après 3,3% en 2024. Cette tendance s'observe pratiquement dans l'ensemble des pays et zones économiques. Dans les pays avancés, la croissance devrait ralentir à 1,5% en 2025 après 1,8% en 2024. Aux Etats-Unis la croissance devrait revenir à 1,9% après 2,8% en 2024. Dans la zone euro, elle devrait se situer à 1,0% après 0,9% en 2024. Dans le groupe de pays émergents et pays en développement, la croissance serait de 4,1% après 4,3% en 2024. En Chine, elle devrait s'établir à 4,8% après 5,0% en 2024. En Inde la croissance devrait se situer à 6,4% après 6,5% en 2024. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait s'établir à 4,0% comme en 2024, s'expliquant par la stabilité de l'évolution de l'activité au Nigéria à 3,4% et l'accélération de l'activité en Afrique du Sud (1,0% après 0,5%), principales économies de la région. Dans la zone CEMAC, où l'économie est fortement dépendante des cours des matières premières, et selon la BEAC, la croissance devrait ralentir à 2,6% après 2,7% en 2024, en lien avec le recul des activités pétrolières et gazières (-1,5% après -0,4% en 2024).

S'agissant des prix, l'inflation mondiale devrait s'établir à 4,2% en 2025 après 5,6% en 2024, en lien avec les effets escomptés de la politique monétaire restrictive mise en place par les banques centrales. Par groupes de pays, l'inflation devrait se situer à 2,5% pour les pays avancés, 5,4% pour les émergents et en développement, 13,3% en Afrique subsaharienne et à 2,6% dans la zone CEMAC contre 4,1% en 2024. Par ailleurs, en ce qui concerne le taux de change, le dollar américain s'est déprécié de 0,8% par rapport au FCFA au premier semestre 2025.

S'agissant des matières premières, les cours moyens restent sur une tendance baissière. Concernant particulièrement les produits énergétiques, le cours moyen du pétrole devrait se situer autour de 69,07\$ le baril en 2025, en baisse de 12,8% par rapport à 2024. En revanche, les cours du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) enregistrent une hausse de 13,5% pour s'établir à 12,4\$.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) la réduction substantielle des restes à payer de 2024 et de l'encours des BTA, notamment par le biais des ressources issues d'un emprunt extérieur privé spécifique; (ii) la tendance baissière des cours mondiaux du pétrole et du taux de change du dollar par rapport au FCFA ; (iii) la conclusion satisfaisante de la 8ème revue du Programme Economique et Financier (PEF), qui a donné lieu au décaissement d'appuis budgétaires supplémentaires. Cela a conduit aux dernières mises à jour du cadrage macroéconomique, qui affichent une révision à la baisse du taux de croissance à 3,9% en 2025 contre une projection de 4,1% dans la LFI 2025 ; et un taux d'inflation révisé à 3,8% contre 4,0% dans la LFI 2025. Tous ces facteurs ont conduit à une baisse des ressources totales, imputable à celle des recettes pétrolières et des recettes fiscales.

Le présent rapport d'exécution de la LFI 2025 à fin juin comporte quatre (04) parties : la première est consacrée aux ressources budgétaires, où sont analysées les recettes internes recouvrées et les ressources extérieures encaissées ; la deuxième s'intéresse aux charges budgétaires, c'est-à-dire, celles qui ont été effectivement ordonnancées ; la troisième présente les résultats budgétaires ; la quatrième quant à elle, revient sur les thématiques particulières liées à l'exécution du budget.

S'agissant de l'analyse de la performance, les ressources mobilisées et les dépenses exécutées sont comparées aux prévisions de la loi de finances initiale 2025.

PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

Au terme du premier semestre 2025, les ressources du budget de l'État ont été mobilisées à hauteur de 3 240,0 milliards dont 42,1 milliards pour les 11 Comptes d'Affectation Spéciales (CAS). Elles représentent 44,3% de la prévision annuelle dont le montant est de 7 317,7 milliards. Elles sont en augmentation de 93,3 milliards (+3,0%) par rapport au montant réalisé à la même période de l'année 2024.

Tableau 1 : Ressources du budget général et des CAS à fin juin 2025 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I. 2025	Réalisations cumulées		Variation		Taux de réalisation
		30 juin 2024	30 juin 2025	(c/b)		(c/a)
	(a)	(b)	(c)	valeur	%	(en %)
A- Recettes budgétaires (I+II)	5 548,1	2 412,7	2 466,0	53,4	2,2	44,4
I-Recettes internes (1+2)	5 457,7	2 369,2	2 416,5	47,3	2,0	44,3
1- Recettes pétrolières (i+ii)	734,8	348,9	304,4	-44,5	-12,8	41,4
i-Redevance SNH	530,5	265,3	226,7	-38,6	-14,5	42,7
ii- IS pétrole	204,3	83,6	77,7	-6,0	-7,1	38,0
2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)	4 722,9	2 020,3	2 112,1	91,8	4,5	44,7
2.1- Recettes fiscales (a+b)	4 361,8	1 887,0	1 956,8	69,9	3,7	44,9
a- Recettes des Impôts et Taxes	3 217,8	1 417,0	1 410,7	-6,3	-0,4	43,8
dont - TVA	1 097,0	415,4	432,3	16,9	4,1	39,4
- IS non pétrole	650,0	402,7	354,1	-48,6	-12,1	54,5
- Droits d'accises	365,0	172,4	165,4	-7,0	-4,1	45,3
- Droits d'enregistrement et timbre	261,1	98,3	81,7	-16,7	-17,0	31,3
- TSPP	190,0	84,4	87,1	2,8	3,3	45,9
b- Recettes douanières	1 144,0	469,9	546,1	76,2	16,2	47,7
dont - Droit de douane à l'importation	435,6	175,2	200,7	25,5	14,5	46,1
- TVA import	492,4	207,1	234,2	27,1	13,1	47,6
- Droits d'accises à l'importation	69,0	27,9	36,1	8,2	29,4	52,3
- Droits de sortie	86,8	33,5	43,2	9,7	29,0	49,7
2.2- Recettes non fiscales	361,1	133,3	155,3	22,1	16,5	43,0
II-Dons	90,4	43,4	49,5	6,1	14,0	54,8
B- Emprunts	1 702,7	723,5	731,9	8,4	1,2	43,0
- Prêts projets	840,0	370,8	232,9	-138,0	-37,2	27,7
- Prêts programmes	221,0	30,6	244,8	214,2	698,7	110,8
Dont Prêts FMI	56,0	0,0	72,0	72,0	NC	128,6
Dont Autres Appuis budgétaires	165,0	30,6	172,8	142,1	463,8	104,7
- Emission titres publics	380,0	313,4	254,2	-59,2	-18,9	66,9
- Emprunts bancaires	220,6	0,0	0,0	0,0	NC	0,0
-Allocation DTS	0,0	8,6	0,0	-8,6	-100	NC
- Autres financements	41,1	0,0	0,0	0,0	NC	0,0
Total ressources du budget général (A+B)	7 250,8	3 136,1	3 197,9	61,8	2,0	44,1
Recettes des CAS	66,9	10,6	42,1	31,5	298,1	63,0
Ressources totales	7 317,7	3 146,7	3 240,0	93,3	3,0	44,3

Source : MINFI

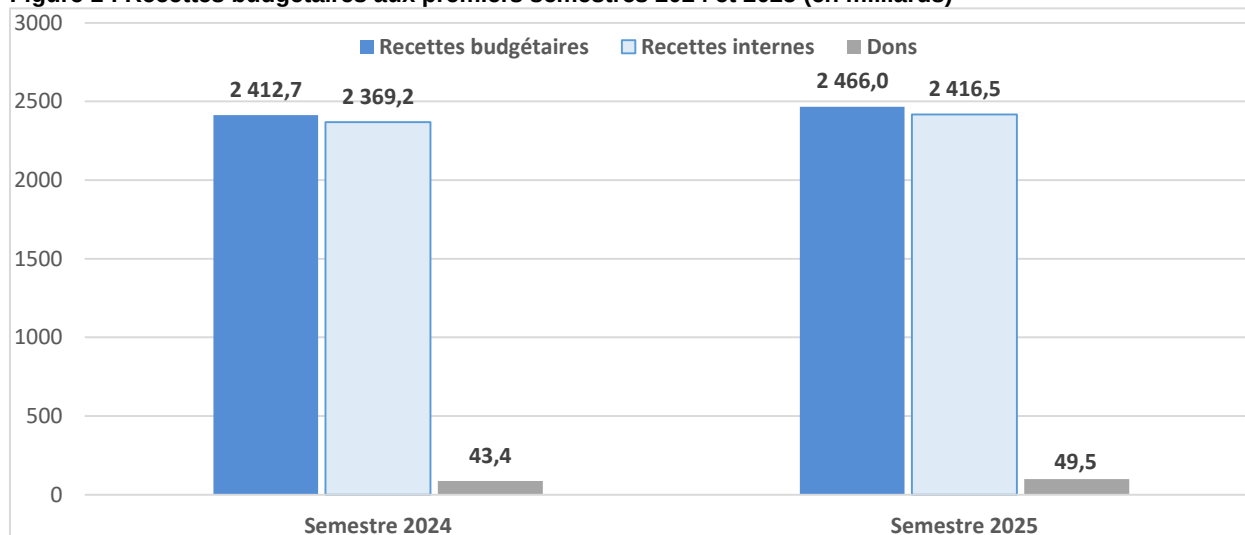
I- Ressources du budget général

A fin juin 2025, les ressources du budget général ont été mobilisées à hauteur de 3 197,9 milliards sur une prévision annuelle de 7 250,8 milliards, soit un taux de réalisation de 44,1%. Par rapport à la même période en 2024, elles enregistrent une hausse de 61,8 milliards (+2,0%). Les ressources du budget général sont constituées des recettes budgétaires (recettes internes et dons) et des emprunts.

1.1- Recettes budgétaires

Au 30 juin 2025, les recettes budgétaires mobilisées se chiffrent à 2 466,0 milliards sur un objectif annuel de 5 548,1 milliards, soit un taux de réalisation de 44,4%. Elles enregistrent une hausse de 53,4 milliards (+2,2%) par rapport à la même période en 2024. Les recettes budgétaires mobilisées se répartissent en recettes internes et en dons.

Figure 1 : Recettes budgétaires aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards)

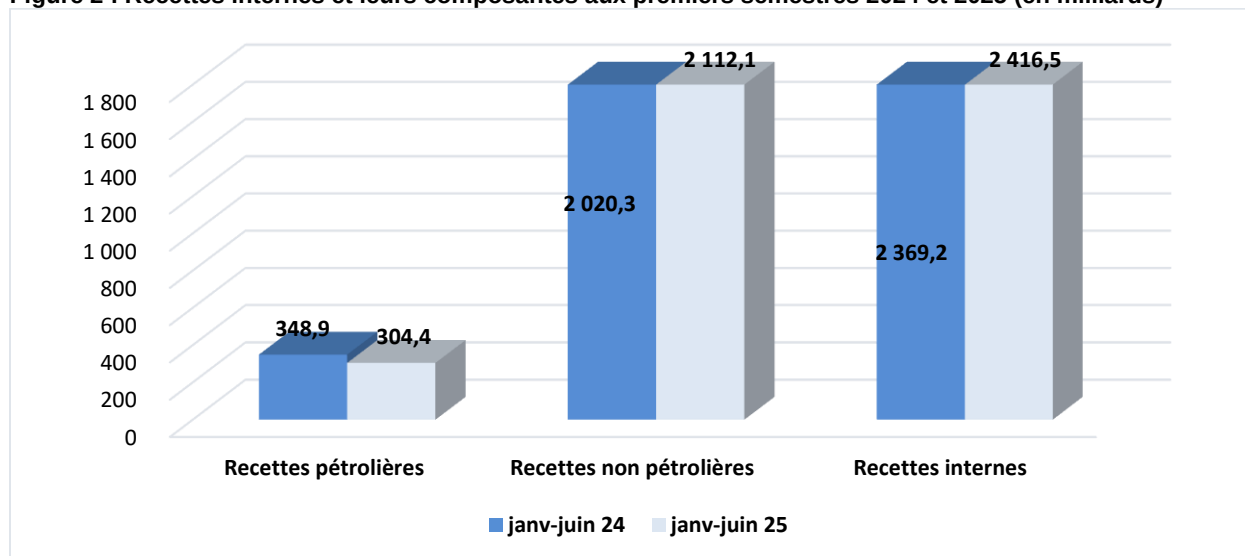


Source : MINFI

1.1.1. Recettes internes

Les **recettes internes** sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. Au cours du premier semestre 2025, les recettes internes ont été recouvrées à hauteur de 2 416,5 milliards, représentant 44,3% de l'objectif annuel de 5 457,7 milliards. En glissement annuel, elles progressent de 47,3 milliards (+2,0%). Leur poids dans les ressources du budget général est de 76,2%.

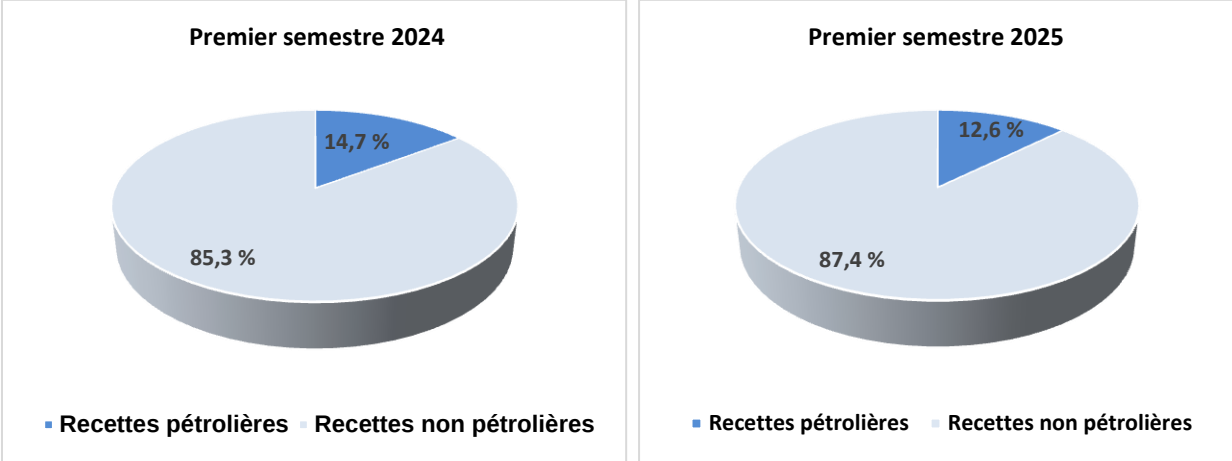
Figure 2 : Recettes internes et leurs composantes aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards)



Source : MINFI

S'agissant de la répartition, la part des recettes non pétrolières est de 87,4% contre 85,3% en 2024 ; celle des recettes pétrolières est de 12,6% contre 14,7% en 2024.

Figure 3 : Poids des composantes des recettes internes au 30 juin 2024 et 2025

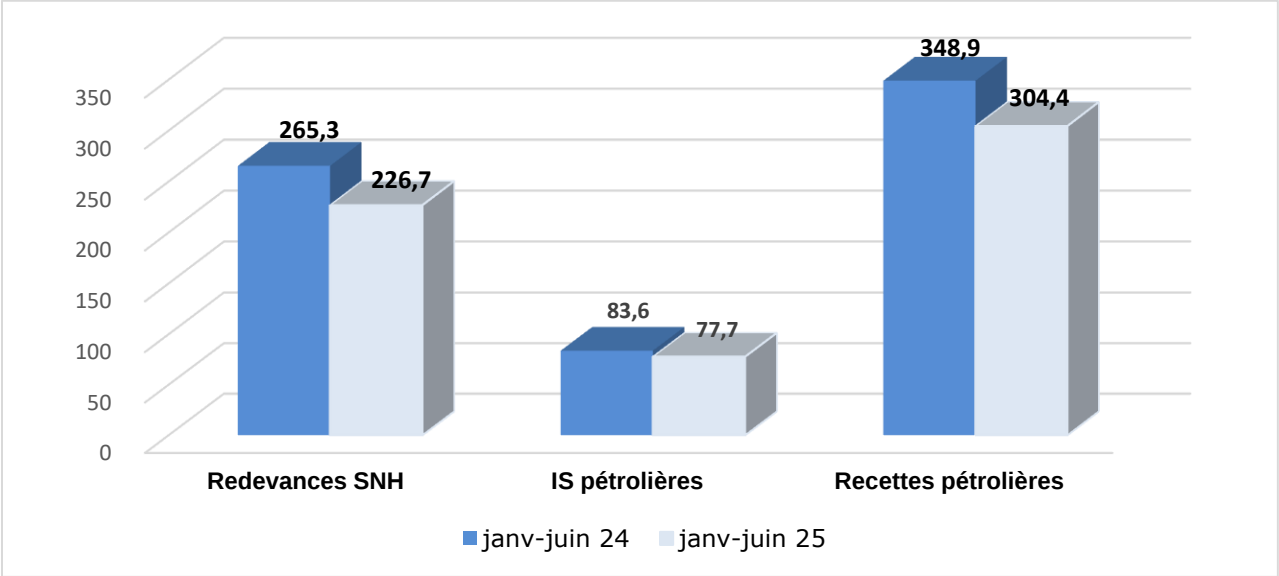


Source : MINFI

1.1.1.1 Recettes pétrolières

Au 30 juin 2025, les **recettes pétrolières** recouvrées s'établissent à 304,4 milliards, en baisse de 44,5 milliards (-12,8%) par rapport à la même période en 2024. Sur une prévision en LFI de 734,8 milliards, le taux de réalisation est de 41,4%. Ce recul s'explique par la baisse de la production, des cours et la dépréciation du dollar.

Figure 4 : Réalisation des recettes pétrolières et leurs composantes aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards)



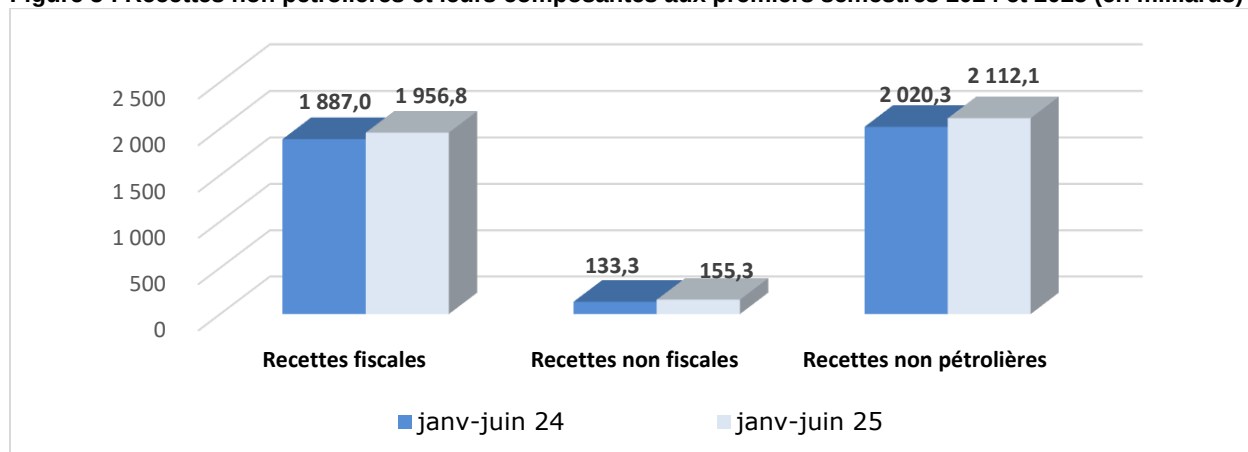
Source : MINFI

Les recettes pétrolières se répartissent en 226,7 milliards de redevance SNH et 77,7 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

1.1.1.2. Recettes non pétrolières

Les **recettes non pétrolières** sont composées des recettes fiscales et non fiscales. Au 30 juin 2025, elles ont été mobilisées à hauteur de 2 112,1 milliards, en augmentation de 91,8 milliards (+4,5%) en glissement annuel. Comparativement aux 4 722,9 milliards de prévision de la LFI, leur taux de réalisation est de 44,7%.

Figure 5 : Recettes non pétrolières et leurs composantes aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards)



Source : MINFI

1.1.1.2.1- Recettes fiscales

Au 30 juin 2025, les **recettes fiscales** s'élèvent à 1 956,8 milliards, soit un taux de réalisation de 44,9% par rapport à l'objectif annuel de 4 361,8 milliards. Par rapport au premier semestre de 2024, elles augmentent de 69,9 milliards (+3,7%), du fait principalement de la hausse des recettes douanières. Les recettes fiscales sont constituées des impôts et taxes (72,1%) et des recettes douanières (27,9%).

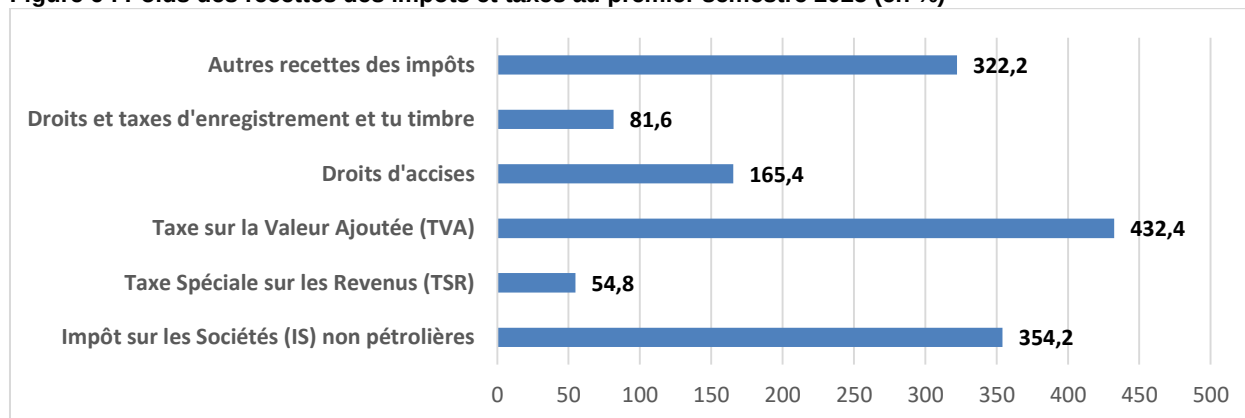
1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif annuel de 3 217,8 milliards, les impôts et taxes ont été mobilisés à hauteur de 1 410,7 milliards au titre du premier semestre 2025, soit un taux de réalisation de 43,8%. Comparées aux 1 417 milliards recouvrés à la même période en 2024, ces réalisations sont quasiment stables.

Cette situation s'explique par : (i) le rendement des soldes annuels largement en deçà des prévisions, avec un gap négatif de près de 60 milliards ; (ii) la morosité de l'activité économique qui se traduit notamment par une stagnation des versements spontanés ; (iii) les retards dans l'application des mesures nouvelles de la loi de finances 2025, notamment celles relatives à la taxe sur les opérations de transfert d'argent (TTA), et au suivi électronique de la production et de la facturation des entreprises ainsi que des opérations de jeux de hasard.

En termes de structure, les recettes des impôts et taxes sont dominées par la TVA (30,6%), les impôts sur les sociétés non pétrolières (25,1%) et les droits d'assises (11,7%).

Figure 6 : Poids des recettes des impôts et taxes au premier semestre 2025 (en %)



Source : MINFI

Par nature de recettes, les différents impôts et taxes connaissent les performances suivantes :

- **L'impôt sur les sociétés (IS) non pétrolières** : sur un objectif de 650,0 milliards, un montant de 354,2 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 54,5%. En glissement annuel, ces recettes baissent de 48,5 milliards (-12,0%) essentiellement du fait des soldes d'IS non pétrolières ;
- **La taxe spéciale sur les revenus versés à l'étranger (TSR)** : par rapport à l'objectif de 120,0 milliards, un montant de 54,8 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 45,7%. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 0,4 milliard (+0,7%) ;
- **Les droits d'accises** : par rapport à l'objectif de 365,0 milliards, un montant de 165,4 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 45,3% et une baisse de 7,0 milliards (-4,1%), en glissement annuel ;
- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** : sur un objectif de 1 097,0 milliards, un montant de 432,3 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 39,4%. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 16,9 milliards (+4,1%).
- **Les droits d'enregistrement** : pour un objectif de 104,1 milliards, un montant de 35,2 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 33,8%. En glissement annuel, les recettes au titre desdits droits baissent de 6,2 milliards (-15,0%), du fait essentiellement des recettes sur l'enregistrement de la commande publique.
- **L'impôt sur les traitements et salaires** : sur un objectif de 245,0 milliards, un montant de 127,6 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 52,1%. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 26,9 milliards (+26,7%). Cette hausse résulte notamment de l'apurement de la dette fiscale relative aux retenues sur salaires de certaines entités publiques, et de l'incidence budgétaire due à la mise à niveau des salaires induite par l'entrée en vigueur de l'application **AIGLES**.
- **La taxe sur les opérations de transfert d'argent (TTA)** : par rapport à l'objectif de 38,0 milliards, un montant de 19,6 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 51,6%. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 3,8 milliards (+24,1%), du fait du dynamisme des activités de transferts d'argent.

L'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM) : par rapport à l'objectif de 90,0 milliards, un montant de 48,8 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 54,2%. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 13,1 milliards (+36,7%).

Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes à fin juin 2025 (en milliards)

Impôts et taxes	Objectifs au 30/12/2025	Réalisations à fin juin		Taux d'exécution (en %)	Variation à fin juin 2025/2024	
		2024	2025		Abs ¹	Relat ² (en %)
Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières	650,0	402,7	354,2	54,5	-48,5	-12,0
Impôt sur les Traitements et Salaires	245,0	100,7	127,6	52,1	26,9	26,7
Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)	90,0	35,7	48,8	54,2	13,1	36,7
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	120,0	54,4	54,8	45,7	0,4	0,7
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	1 097,0	415,5	432,4	39,4	16,9	4,1
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	190,0	84,4	87,1	45,8	2,7	3,2
Droits d'accises	365,0	172,4	165,4	45,3	-7	-4,1
Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent (TTA)	38,0	15,8	19,6	51,6	3,8	24,1
Recettes des forêts	19,5	9,5	8	41,0	-1,5	-15,8
Droits et taxes d'enregistrement	104,1	41,4	35,2	33,8	-6,2	-15,0
Droits de Timbre	157,0	56,9	46,4	29,6	-10,5	-18,5
Autres recettes des impôts	142,2	27,6	31,1	21,9	3,5	12,7
TOTAL	3 217,8	1 417,0	1 410,6	43,8	-6,4	-0,5

Source : MINFI

1.1.1.2.1.2- Recettes douanières

A fin juin 2025, **les recettes douanières** se chiffrent à 546,1 milliards sur une prévision annuelle de 1 144,0 milliards, soit un taux de recouvrement de 47,7%. Par rapport à fin juin 2024, elles sont en hausse de 76,2 milliards (+16,2%). Cette hausse s'explique notamment par : (i) une augmentation de 9,8% du nombre de manifestes aux ports de Douala et Kribi ; (ii) une hausse de 23,6% du nombre de connaissances maritimes destinés au Cameroun ; (iii) une hausse de 6,3% de la valeur des importations destinées à la mise à la consommation ; et (iv) une augmentation de 20,6 milliards des droits et taxes versés par la SONARA.

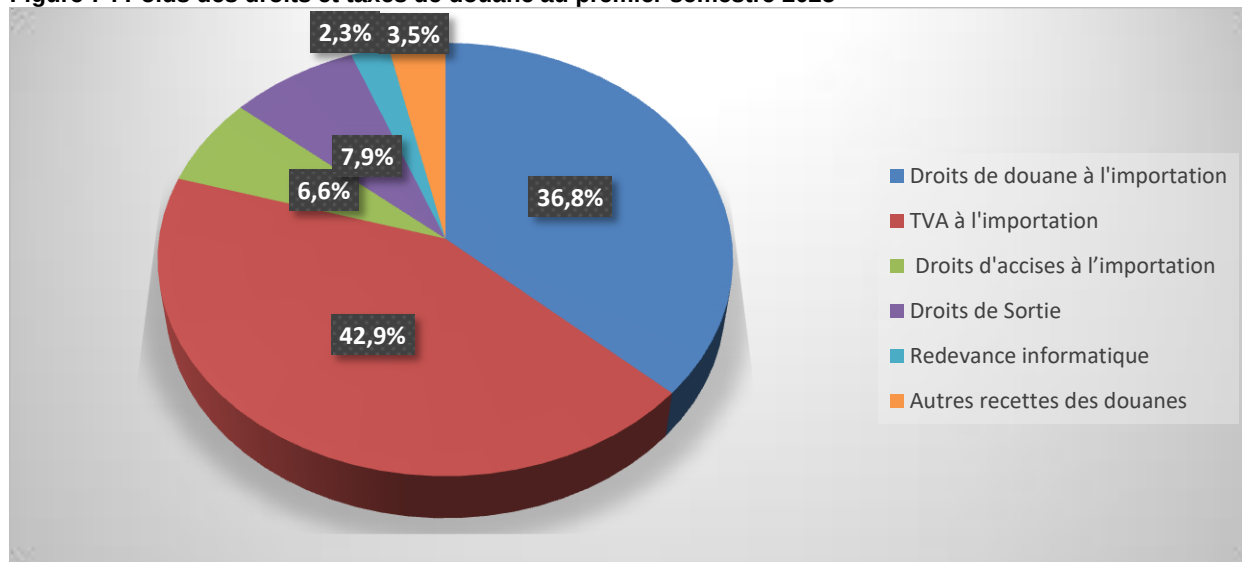
Cependant, cette dynamique globale a été atténuée par plusieurs facteurs, notamment, (i) la baisse en glissement annuel de 20,6 milliards (-38,9%) des paiements effectués par les marketeurs ; (ii) les difficultés de recouvrement de la dette de l'État, estimée à 84,4 milliards au premier semestre 2025, n'ayant fait l'objet d'aucun apurement ; et (iii) la diminution en glissement annuel de 3,3 milliards (-16,4 %) des droits de sortie sur le bois.

S'agissant de la structure, les recettes douanières sont dominées par la TVA à l'importation (42,9%) et les droits de douane à l'importation (36,8%).

¹ Valeur absolue

² Valeur relative

Figure 7 : Poids des droits et taxes de douane au premier semestre 2025



Source : MINFI

Par nature de recettes, le recouvrement des droits et taxes se présente comme suit :

- **TVA à l'importation** : sur une prévision de 492,4 milliards, les recettes mobilisées atteignent 234,2 milliards, soit un taux de réalisation de 47,6%. En glissement annuel, elles progressent de 27,1 milliards (+13,1%), tirées par la hausse des importations en valeur mises à la consommation ;
- **Droits de douane à l'importation** : sur une prévision de 435,6 milliards, ils s'élèvent à 200,7 milliards, soit un taux de réalisation de 46,1%. En glissement annuel, ils augmentent de 25,5 milliards (+14,6%), en lien avec la hausse des importations en valeur mises à la consommation ;
- **Droits et taxes de sortie** : ils s'élèvent à 43,2 milliards pour une prévision de 86,8 milliards, soit un taux de réalisation de 49,8%. En glissement annuel, ils enregistrent une hausse de 9,7 milliards (+29,0%), attribuable principalement à la progression des droits de sortie hors bois (+11,4 milliards) ;
- **Droits d'accises** : ils ont été recouvrés à hauteur de 36,1 milliards sur un objectif annuel de 69,0 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 52,3%. Par rapport au premier semestre 2024, ces recettes augmentent de 8,2 milliards (+29,4%), sous l'effet principalement de la hausse des collectes sur les véhicules, les cigarettes, et les articles de friperie ;
- **Autres recettes des douanes** : sur une prévision annuelle de 33,6 milliards, elles atteignent 19,1 milliards, soit un taux de réalisation de 56,8%. Comparées au premier semestre 2024, elles progressent de 5,0 milliards (+35,5%), principalement grâce à une meilleure performance des intérêts et pénalités de retard, ainsi que de la part budgétaire des amendes ;
- **Redevance informatique** : sur une prévision de 26,6 milliards, elle a produit 12,8 milliards, soit un taux de réalisation de 48,1%. Elle progresse de 5,8% en glissement annuel.

Tableau 3 : Recettes douanières à fin juin 2025 (en milliards)

RUBRIQUES	LFI 2025	Réalisations à fin juin		Taux de réalisation (en %)	Variation	
		2024	2025		Abs	(en %)
Droits de douane à l'importation	435,6	175,2	200,7	46,1	25,5	14,6
TVA à l'importation	492,4	207,1	234,2	47,6	27,1	13,1
Droits d'accises à l'importation	69,0	27,9	36,1	52,3	8,2	29,4
Droits de Sortie	86,8	33,5	43,2	49,8	9,7	29,0
Redevance informatique	26,6	12,1	12,8	48,1	0,7	5,8
Autres recettes des douanes	33,6	14,1	19,1	56,8	5,0	35,5
TOTAL	1 144,0	469,9	546,1	47,7	76,2	16,2

Source : MINFI**1.1.1.2.2- Recettes non fiscales**

Elles sont constituées des revenus du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État); des recettes de services (produits de la vente de biens et services) ; des cotisations pour la retraite ; du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire, recettes exceptionnelles, etc).

Au premier semestre 2025, les recettes non fiscales mobilisées sont de 155,3 milliards pour un objectif annuel de 361,1 milliards, soit un taux de réalisation de 43,0%. Comparativement au premier semestre 2024, elles sont en hausse de 22,0 milliards soutenues par les dividendes.

Tableau 4 : Recettes non fiscales à fin juin 2025 (en milliards)

RUBRIQUES	Objectifs au 30/12/2025	Réalisations à fin juin		Taux de réalisation (en %)	Variation à fin juin 2025/2024	
		2024	2025		Abs	(en %)
Revenu du domaine	10,4	8,5	4,4	42,3	-4,1	-48,2
Recettes des services	56,7	17,1	12,1	21,3	-5,0	-29,2
Cotisations pour la retraite	95,8	38,7	40,3	42,1	1,6	4,1
Autres recettes non fiscales	119,6	49,3	78,3	65,5	29	58,8
dont : Dividendes	74,3	27,2	64,6	86,9	37,4	137,5
Droit de transit pétrolier	78,6	19,8	20,3	25,8	0,5	2,5
Total	361,1	133,3	155,3	43,0	22,0	16,5

Source : MINFI

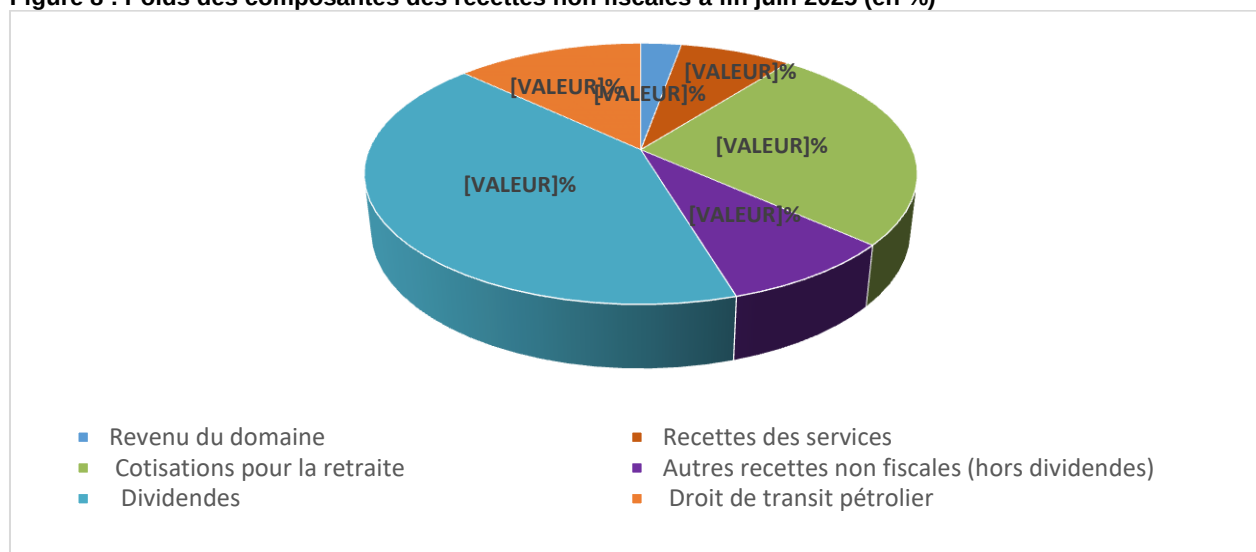
Au premier semestre 2025, la situation des recettes non fiscales par rubriques se présente ainsi qu'il suit :

- **Les revenus du domaine** se chiffrent à 4,4 milliards sur un objectif annuel de 10,4 milliards, soit un taux de réalisation de 42,3 %. En glissement annuel, elles baissent de 4,1 milliards, en lien avec le faible recouvrement des baux domaniaux auprès des firmes agricoles.
- **Les recettes des services** s'élèvent à 12,1 milliards sur un objectif annuel de 56,7 milliards, soit un taux de réalisation de 21,3%. En glissement annuel, elles baissent de 5,0 milliards (-29,2%). Il convient de relever que ces recettes souffrent des difficultés de remontée des informations vers les postes comptables, qui induisent leur sous comptabilisation dans la balance nationale des comptes du Trésor.
- **Les cotisations pour la retraite** s'établissent à 40,3 milliards pour une prévision annuelle de 95,8 milliards, soit un taux de réalisation de 42,1%. En glissement annuel, elles augmentent de 1,6 milliard (+4,1%).

- **Les dividendes** se chiffrent à 64,6 milliards pour une prévision annuelle de 74,3 milliards, soit un taux de réalisation de 86,9%. En glissement annuel, elles augmentent de 37,4 milliards (+137,5%), en raison principalement des dividendes versés par la BEAC.
- **Le droit de transit pétrolier** se chiffrent à 20,3 milliards pour un objectif annuel de 78,6 milliards, soit un taux de réalisation de 25,8%. Au premier semestre 2024, les recettes y afférentes étaient de 19,8 milliards.

En termes de structure, les recettes non fiscales sont constituées à 41,6 % de dividendes, à 25,9% de cotisations pour la retraite, à 13,1% de droit de transit pétrolier, à 8,8% des autres recettes non fiscales, à 7,8% de recettes de services et à 2,8% de revenus du domaine.

Figure 8 : Poids des composantes des recettes non fiscales à fin juin 2025 (en %)



Source : MINFI

1.1.2. Dons

Au 30 juin 2025, un montant de 49,5 milliards a été mobilisé au titre **des dons** sur un objectif annuel de 90,4 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 54,8%. Par rapport à la même période en 2024, les dons augmentent de 6,1 milliards (+14,0%). Ils sont constitués des dons programme pour un montant de 34,6 milliards et de dons projets de 14,9 milliards.

1.2- Emprunts

Les emprunts sont constitués des prêts, des émissions des titres publics et des autres emprunts (emprunts bancaires, allocations DTS, et autres financements). Au 30 juin 2025, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 731,9 milliards sur une prévision annuelle de 1 702,7 milliards, soit un taux de réalisation de 43,0%. En glissement annuel, ils augmentent de 8,4 milliards (+1,2%). En termes de poids, ils représentent 22,8% des ressources du budget général.

1.2.1. Prêts

Les prêts se composent des prêts projets et des prêts programmes. Au 30 juin 2025, sur 1 061, 0 milliards prévus par la LFI, 477,7 milliards ont été mobilisés soit un taux de réalisation 45,0%. Ils comprennent 232,9 milliards de prêts projets sur un objectif annuel de 840,0 milliards (27,7% de taux de réalisation), ainsi que 244,8 milliards de prêts programme sur une prévision de 221 milliards (110,8%). Par provenance, les prêts décaissés sont issus essentiellement des partenaires multilatéraux (226,0 milliards pour les prêts projets et 244,8 milliards pour les prêts programmes).

Ces prêts ont permis de financer entre autres les projets d'Interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad (29,6 milliards), d'Aménagement des Routes de Désenclavement de la Zone Industrielle et Portuaire de Kribi (PARZIK) (27,9 milliards), filets sociaux adaptatifs et inclusions économiques (27,4 milliards), de développement des villes inclusives et résilientes (19,3 milliards), d'aménagement de la route Batchenga Ntui-Yoko-Lena (PAST 1) (14,8 milliards) et de développement du secteur de transport (13,1 milliards).

1.2.2. Émission des titres publics

Les titres publics comprennent : (i) les Bons du Trésor Assimilables (BTA) et les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) émis par adjudication par l'Etat sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC ; (ii) les obligations du Trésor émis par appel public à l'épargne (ECMR) sur le marché financier de la CEMAC.

Au terme du premier semestre 2025, le montant des **émissions de titres publics** (nettes des remboursements de BTA) s'élève à 254,2 milliards dont 144,2 milliards d'émissions nettes de BTA et 110,0 milliards d'OTA. Leur taux de réalisation est de 66,9%. En glissement annuel, elles diminuent de 59,2 milliards (-18,9%), du fait de la baisse de la mobilisation des OTA, malgré la variation positive sur les BTA.

1.2.2.1. Bons du Trésor Assimilables

Les BTA sont les titres de court terme émis pour combler les besoins ponctuels de trésorerie, avec des maturités variantes entre 13, 26 et 52 semaines. A fin juin 2025, les émissions de BTA s'élèvent à 598,8 milliards contre 482,5 milliards à la même période en 2024, soit une hausse de 24,1%. Ceux-ci sont essentiellement constitués des BTA de 26 semaines (47,4% contre 84,5% un an plus tôt) et des BTA de 52 semaines (34,9% contre 8,0% un an plus tôt).

Les remboursements effectués sur la période sous revue se situent à 454,6 milliards contre 401,9 milliards à la même période en 2024, enregistrant une hausse de 13,1%. Ces remboursements sont constitués pour l'essentiel des BTA émis en 2024 pour un montant de 378,4 milliards. En tenant compte de ces remboursements, les émissions nettes de BTA au cours du premier semestre 2025 s'élèvent à 144,2 milliards, en hausse de 78,9% en glissement annuel.

Tableau 5 : Emissions des BTA aux premiers semestres 2024 et 2025

Libellés		13 semaines	26 semaines	52 semaines	Total
Emissions (en milliards)	1er Sem. 2024	36,0	407,7	38,8	482,5
	1er Sem. 2025	106,3	283,6	209,0	598,9
	Variation	194,6%	-30,4%	438,9%	24,1%
Remboursements (en milliards)	1er Sem. 2024	50,5	334,3	17,0	402,0
	1er Sem. 2025	121,0	295,0	38,8	454,6
	Variation	139,3%	-11,8%	127,6%	13,1%
Intérêts précomptés (en milliards)	1er Sem. 2024	0,5	13,8	2,7	17,0
	1er Sem. 2025	1,7	9,8	15,4	27,0
	Variation	216,8%	-28,6%	475,6%	58,9%
Taux de rendement Moyen Pondéré (TIMP)	1er Sem. 2024	6,0%	6,7%	6,8%	6,7%
	1er Sem. 2025	6,5%	6,9%	7,3%	7,0%
	Variation	0,4%	0,1%	0,5%	0,4%

Source : MINFI

1.2.2.2. Obligations du Trésor

Elles sont constituées des OTA et des ECMR (obligations du Trésor émis sur le marché financier sans possibilité d'assimilation), qui sont des instruments financiers de mêmes caractéristiques émis sur le moyen et long terme pour financer les projets de développement conformément aux dispositions de la Loi de finances. Les OTA et les ECMR, qui ont tous une maturité minimale de 02 ans, diffèrent par leurs marchés d'émission.

A fin juin 2025, les émissions cumulées des obligations du Trésor s'élèvent à 110,0 milliards, en baisse de 121,9 milliards (-52,8%) en glissement annuel. Les remboursements d'obligations du Trésor effectués s'élèvent à 247,3 milliards contre 137 milliards à fin juin 2024, soit une hausse de 110,3 milliards. Ainsi, le financement net du de la période par émission d'obligations du Trésor se chiffre à -137,3 milliards.

Tableau 6 : Emissions des OTA aux premiers semestres 2024 et 2025 (en milliards)

Libellés		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	10 ans	Total
Emissions	1er Sem. 2024	102,7	29	45,7	18,9	11,7			25	232,9
	1er Sem. 2025		52,0	19			29,0		10	110,0
	Variation	-100,0%	79,4%	-58,4%	-100,0%	-100,0%			-60,0%	-52,8%
Remboursements	1er Sem. 2024		30,5		72					102,5
	1er Sem. 2025	15	125,7		106,64					247,3
	Variation		312,0%		48,11%					141,3%
Intérêts payés	1er Sem. 2024	0,7	4,8	2,6	22,7	6,7	18,0	0,8	2,3	58,6
	1er Sem. 2025	4,2	9,0	7,8	22,3	3,4	20,0	0,8	5,0	72,4
	Variation	496,0%	86,6%	195,1%	-1,9%	-49,9%	11,8%	0,0%	121,8%	23,7%
Taux d'intérêt Moyen (TIM)	1er Sem. 2024	6,0%	6,2%	5,5%	5,7%	6,8%			7,7%	
	1er Sem. 2025		5,4%	6,5%			6,7%		8%	
	Variation									

Source : MINFI

II- Ressources des CAS

A fin juin 2025, les recettes recouvrées dans les comptes d'affectation spéciales (CAS) s'élèvent à 42,1 milliards sur une prévision annuelle de 66,9 milliards, soit un taux de réalisation de 63,0%. A la même période de 2024, elles étaient de 10,6 milliards soit une hausse de 31,5 milliards (+298,1%). Cette hausse s'explique principalement par la prise en compte en 2025 dans les statistiques de recouvrement, du « Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-

Nord » (+21,4 milliards), ainsi que par les performances du « Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité » (+4,2 milliards) et du CAS « Production des documents sécurisés de transport » (+4,4 milliards).

Tableau 7 : Recettes des CAS à fin juin 2025 (en millions)

LIBELLES	LFI	Réalizations		Variation		Taux de réalisation
		2024	2025	Valeur	(%)	(%)
Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité	15 000	5309,3	9 505,8	4 196,5	79,0	63,4
Développement du Secteur Postal	900	212,2	384,9	172,7	81,4	42,8
Fonds Spécial pour la Sécurité Electronique	1 500	1162,3	1 482,9	320,6	27,6	98,9
Soutien de la Politique Culturelle	200	53,5	68,4	14,9	27,9	34,2
Financement des Projets de Développement Durable en Matière d'eau et Assainissement	900	463,5	801,5	338,0	72,9	89,1
Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable	1 500	474,8	1 247,8	773,0	162,8	83,2
Développement Forestier	3 000	2594,2	1 696,7	-897,5	-34,6	56,6
Fonds Spécial de Protection de la Faune	500	119,1	560,2	441,1	370,4	112,0
Production des documents sécurisés de transport	6 000	0	4 384,4	4 384,4	-	73,1
Soutien et Développement des Activités de Tourisme et de Loisirs	1 000	193,9	598,7	404,8	208,8	59,9
Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord	36 400	-	21 400,0	-	-	58,8
Total général	66 900	10 583	42 131,3	31 548,5	298,1	63,0

Source : MINFI

DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

La prévision annuelle des charges du budget de l'Etat, est de 7 317,7 milliards dont 66,9 milliards pour les 11 Comptes d'Affectation Spéciales (CAS). Au 30 juin 2025, les charges du budget de l'Etat ont été ordonnancées à hauteur de 3 282,8 milliards, soit un taux d'exécution de 44,9%. Elles comprennent 3 271,1 milliards pour le budget général et 11,7 milliards pour les CAS.

Tableau 8 : Charges budgétaires à fin juin 2025 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I. 2025	Exécution à fin juin 2024	Exécution à fin juin 2025	Taux d'exécution	Variation	
	(a)	(b)	(c)	(d=c/a)	(c/b) (abs)	(c/b) (%)
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	3 535,1	1 709,9	1 701,0	48,1	-9,0	-0,5
Fonctionnement courant	2 614,3	1 225,9	1 325,4	50,7	99,5	8,1
- Dépenses de personnel	1 586,6	732,6	772,1	48,7	39,5	5,4
- Dépenses de Biens & Services	1 027,7	493,3	553,3	53,8	60,0	12,2
<i>dont - finex</i>	121,9	68,1	64,4	52,8	-3,7	-5,4
<i>dont - à régulariser</i>	0,0	132,1	130,9	NC	-1,2	-0,9
Transferts et Subventions	920,8	484,0	375,5	40,8	-108,5	-22,4
<i>dont - à régulariser</i>	0,0	0,0	30,4	NC	30,4	NC
- Subventions	650,4	356,3	221,9	34,1	-134,4	-37,7
- Pensions	270,4	127,8	123,3	45,6	-4,4	-3,5
II- Dépenses d'investissement	1 650,2	552,0	432,7	26,2	-119,3	-21,6
Sur financements extérieurs	758,4	317,6	183,4	24,2	-134,2	-42,3
Sur ressources propres	876,8	197,2	219,7	25,1	22,5	11,4
Dépenses de restructuration	15,0	37,1	29,6	197,3	-7,6	-20,3
III- Service de la dette publique	2 065,5	870,2	1 137,4	55,1	267,2	30,7
Dette extérieure	941,0	462,8	417,4	44,4	-45,4	-9,8
- Intérêts	212,0	142,2	120,7	57,0	-21,4	-15,1
- Principal	729,0	320,6	296,7	40,7	-23,9	-7,5
Dette intérieure	1 124,5	407,4	720,0	64,0	312,5	76,7
- Intérêts	166,2	94,7	72,5	43,6	-22,3	-23,5
- amortissement du principal	646,7	64,7	32,3	5,0	-32,4	-50,1
- Remboursement crédits TVA	84,0	28,0	35,1	41,7	7,1	25,2
- Arriérés intérieurs	227,6	220,0	580,2	254,9	360,2	163,7
*Dépenses budgétaires	5 563,5	2 498,8	2 326,8	41,8	-171,9	-6,9
Charges du budget général	7 250,8	3 132,1	3 271,0	45,1	138,9	4,4
Dépenses des CAS	66,9	2,0	11,7	17,5	9,7	485,0
Total Charges	7 317,7	3 134,1	3 282,7	44,9	148,6	4,7

Source : MINFI * Dépenses courantes (hors intérêts) + Dépenses d'investissement +intérêts

I- Charges du budget général

Le budget général est constitué des dépenses courantes (hors intérêts de la dette), des dépenses en capital et du service de la dette publique.

Au 30 juin 2025, les charges ordonnancées du budget général s'établissent à 3 271,1 milliards, soit un taux d'exécution de 45,1% des prévisions annuelles. Par rapport au premier semestre 2024, elles augmentent de 138,9 milliards (+4,4%).

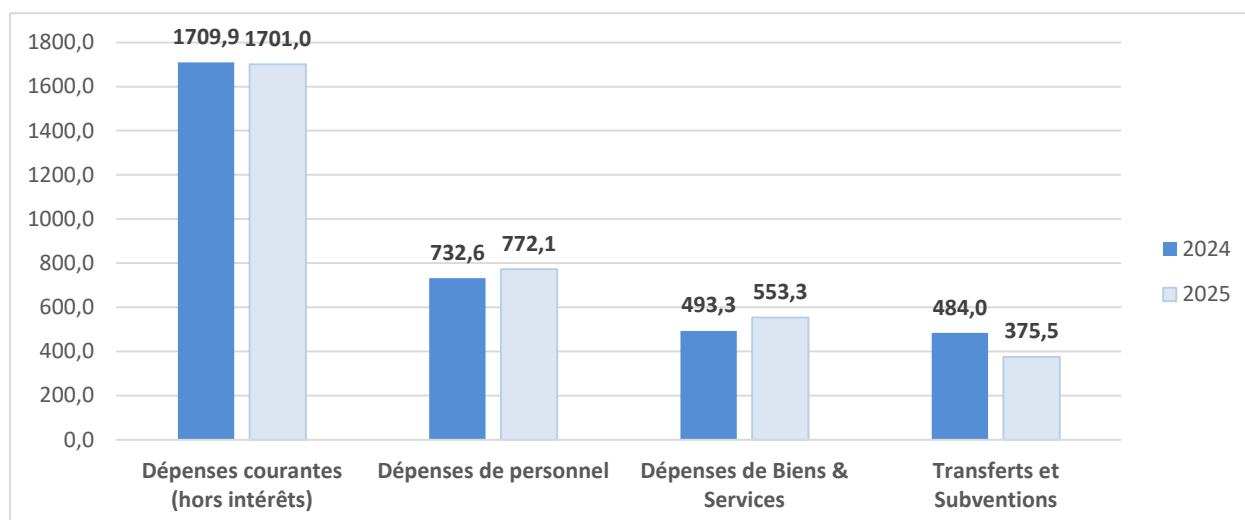
Ce résultat se décline selon les différentes catégories de dépenses comme suit :

1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Elles comprennent les dépenses de personnel, les dépenses des biens et services, et les dépenses de transferts et subventions. Les dépenses courantes exécutées au cours du premier semestre 2025 s'établissent à 1 701,0 milliards, soit un taux d'exécution de

48,1% par rapport aux prévisions annuelles de 3 535,1 milliards. Comparativement à la même période de 2024, elles baissent de 9,0 milliards (-0,5%) en lien avec la baisse des transferts et subventions.

Figure 9 : Dépenses courantes à fin juin 2024 et 2025 (en milliards)



Source : MINFI

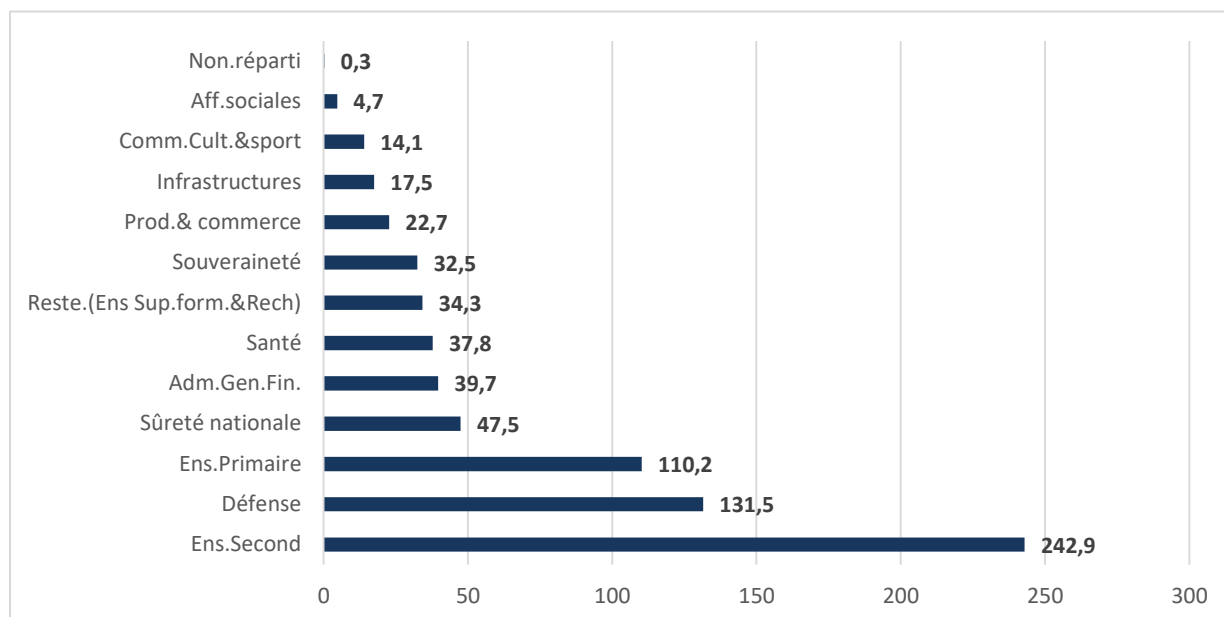
1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont constituées des salaires (95% du total) et des autres dépenses de personnel (5%). Au 30 juin 2025, les salaires ont été exécutés à hauteur de 735,5 milliards³ sur une prévision annuelle de 1 509,6 milliards soit un taux d'exécution de 48,7%. Par rapport à la même période en 2024, la masse salariale exécutée progresse de 61,5 milliards (+9,1%). Cette évolution s'explique essentiellement par : (i) la migration vers la nouvelle application AIGLES avec la mise à jour de la carrière des personnels ; (ii) l'automatisation des avancements d'échelon et de classe depuis le 1^{er} janvier 2025 ; (iii) l'apurement du reliquat de la dette salariale due aux enseignants.

La répartition de la masse salariale par secteur institutionnel montre, que les salaires payés dans l'enseignement secondaire s'élèvent à 242,2 milliards (33,0% de la masse salariale de l'Etat), témoignant de sa prédominance sur l'ensemble des dépenses de personnel. Il convient de relever que l'enseignement secondaire et l'éducation de base concentre 48,0% des dépenses de salaires, tandis que les secteurs santé, production et infrastructures absorbent respectivement 5,1% ; 3,1% ; et 2,4% de cette catégorie de dépenses.

³ Sous réserve de l'engagement de la couverture budgétaire des retenus effectuées sur les Etats de Sommes Dues payés à hauteur de 5,5 milliards entre janvier et juin 2025.

Figure 10 : Répartition de la masse salariale au 30 juin 2025 par secteur institutionnel (en milliards)

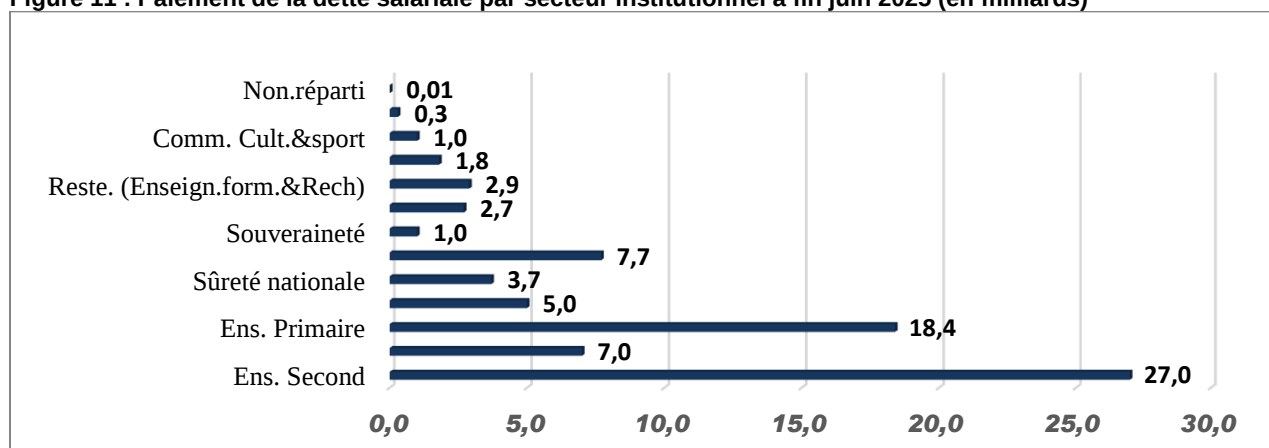


Source : MINFI/SG/DGB/DDPP

Apurement de la dette salariale à mi-parcours 2025

La dette salariale au 1^{er} janvier 2025 est estimée à 193,0 milliards. Son apurement se fait à travers le paiement des rappels de salaires ou des avantages de carrière acquis. Le montant total des rappels payés entre janvier et juin 2025 est de 78,5 milliards. La répartition par secteur institutionnel de ce montant montre que 45,4 milliards (57,9% du montant apuré) a été affecté à l'enseignement secondaire et à l'éducation de base, du fait que l'essentiel des rappels payés résulte de la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement en réponse aux revendications salariales des enseignants.

Figure 11 : Paiement de la dette salariale par secteur institutionnel à fin juin 2025 (en milliards)



Source : MINFI

1.1.2. Dépenses de biens et services

Ces dépenses concernent les acquisitions des biens et des services de l'administration. A fin juin 2025, les dépenses de biens et services ont été ordonnancées à hauteur de 553,3 milliards pour une prévision annuelle de 1 027,7 milliards, représentant 53,8% de l'objectif annuel. Comparées à la même période de 2024, elles augmentent de 60,0 milliards (+12,2%).

1.1.3. Transferts et subventions

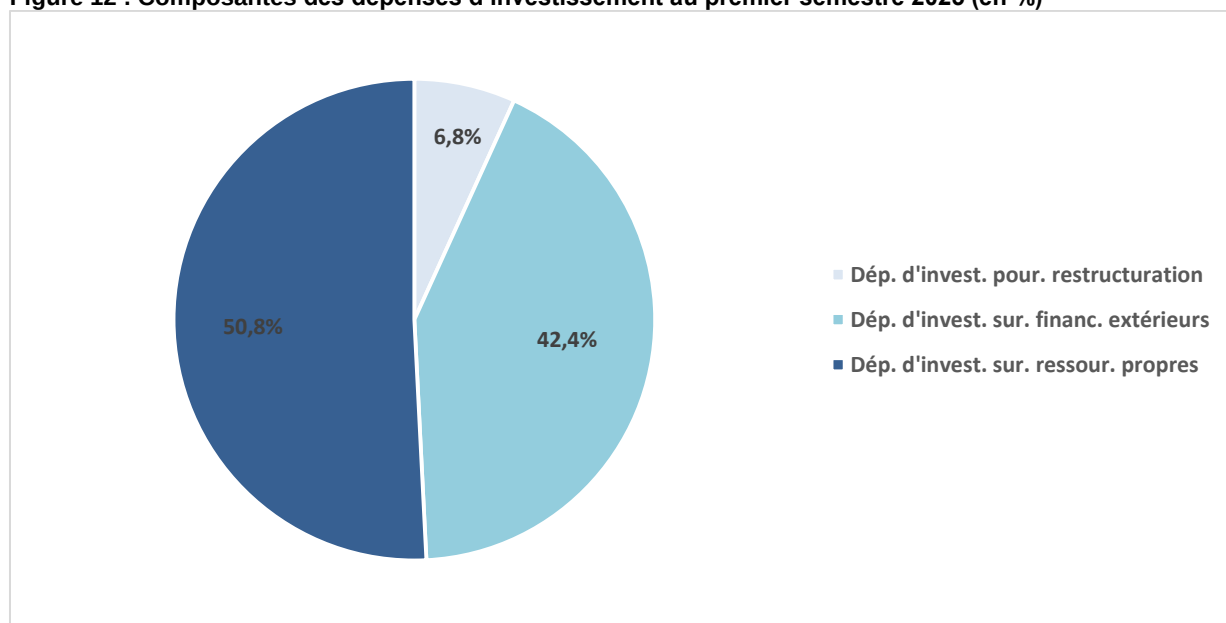
Ces dépenses sont composées des transferts, des pensions, des contributions aux organisations internationales et des subventions à verser. Au 30 juin 2025, les transferts et subventions ont été ordonnancés à hauteur de 375,5 milliards pour une prévision annuelle de 920,8 milliards, soit un taux d'exécution de 40,8%. Comparée à la même période en 2024, elles connaissent une baisse de 108,5 milliards (-22,4%), imputable principalement aux subventions à verser. Les **pensions** s'élèvent à 123,3 milliards pour une dotation de 270,4 milliards, soit un taux d'exécution de 45,6%.

1.2- Dépenses en capital

Les **dépenses en capital** sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe, c'est-à-dire, à l'acquisition des infrastructures et/ou des biens d'équipements durables. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources propres, celles sur financements extérieurs et les dépenses de restructuration (réhabilitation et participation).

Au 30 juin 2025, les dépenses en capital ordonnancées s'établissent à 432,7 milliards, sur une prévision annuelle de 1 650,2 milliards, soit un taux d'exécution de 26,2%. A la même période en 2024, elles étaient de 552 milliards, soit une diminution de 21,6% en glissement annuel.

Figure 12 : Composantes des dépenses d'investissement au premier semestre 2025 (en %)



Source : MINFI

1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres

A fin juin 2025, les **dépenses d'investissement sur ressources propres** ordonnancées se chiffrent à 219,7 milliards sur une prévision annuelle de 876,8 milliards, soit un taux d'exécution de 25,1%. Comparées à fin juin 2024, elles augmentent de 22,5 milliards (+11,4%). Il convient de relever que du fait de contraintes de procédures liées aux investissements, la plus grande partie de ces dépenses s'exécute en général au cours du second semestre.

1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs

Au terme du premier semestre 2025, les **dépenses d'investissement sur financements extérieurs** se chiffrent à 183,4 milliards, sur une prévision annuelle de 758,4 milliards, soit un taux d'exécution de 24,2%. Elles baissent de 134,2 milliards (-42,3%) par rapport au premier semestre 2024, en lien avec le recul de 37,2% des décaissements des tirages sur prêts projets.

1.2.3. Dépenses de restructuration

A fin juin 2025, les **dépenses de restructuration** se chiffrent à 29,6 milliards, sur une prévision annuelle de 15 milliards, soit un dépassement de 14,6 milliards, imputable aux dépenses de réhabilitation. Elles baissent de 7,6 milliards (-20,3%) en glissement annuel.

1.3- Service de la dette publique

Le service de la dette publique présenté ci-dessous concerne l'Administration Centrale. Il comprend le service de la dette extérieure et le service de la dette intérieure. Au terme du premier semestre 2025, il a été exécuté à hauteur de 1 137,4 milliards sur une prévision annuelle de 2 065,5 milliards, soit un taux d'exécution de 55,1%. Comparativement à la même période en 2024, le service de la dette publique augmente de 267,2 milliards (+30,7%), résultant essentiellement de la forte hausse du service de la dette intérieure.

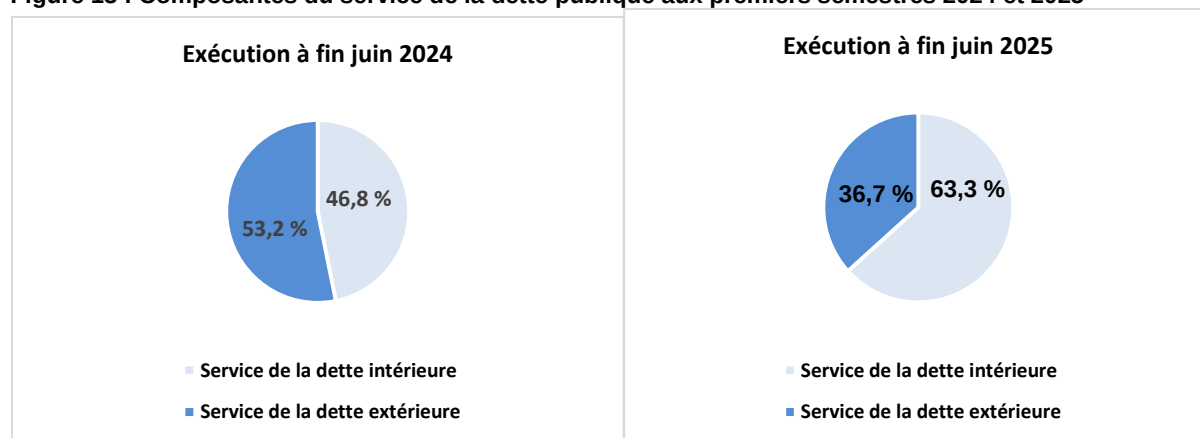
1.3.1. Service de la dette publique intérieure

Le service de la dette publique intérieure au titre du premier semestre 2025 est de 720 milliards, pour une prévision de 1 124,5 milliards, soit un taux d'exécution de 64%. Par rapport à la même période de l'exercice 2024, il augmente de 312,5 milliards (+76,7%), en lien avec l'accroissement des paiements au titre des arriérés intérieurs.

1.3.2. Service de la dette publique extérieure

Au terme du premier semestre 2025, le service de la dette publique extérieure s'élève à 417,4 milliards, soit un taux d'exécution de 44,4%. Comparativement au premier semestre 2024, il enregistre une baisse de 45,4 milliards (-9,8%), résultant de la diminution aussi bien des intérêts (-15,1%) que du principal (-7,5%).

Figure 13 : Composantes du service de la dette publique aux premiers semestres 2024 et 2025



Source : MINFI

II- Charges des CAS

A fin juin 2025, les charges des CAS s'élèvent à 11,7 milliards, sur une prévision annuelle de 66,9 milliards, soit un taux d'exécution de 17,5%. Ce faible taux de réalisation est dû aux contraintes des procédures liées aux investissements, qui font que la plus grande part de ces dépenses s'exécute généralement au second semestre. Ces contraintes affectent pratiquement tous les CAS, mais principalement le « Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction du Nord-Ouest, Sud-Ouest et l'Extrême-Nord ». L'exécution de ce dernier subit en plus, les difficultés liées à l'insécurité dans ces zones d'intervention.

Tableau 9 : Dépenses des CAS à fin juin 2025 (en millions)

LIBELLE	LFI	Réalizations		Variation		Taux de réalisation
		2024	2025	Valeur	(%)	(%)
Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité	15 000	338,7	2 520,0	2 181,1	644,0	16,8
Développement du Secteur Postal	900	214,1	298,0	83,9	39,2	33,1
Fonds Spécial pour la Sécurité Electronique	1 500	155	889,0	734,2	473,7	59,3
Soutien de la Politique Culturelle	200	58,1	81,9	23,8	41,0	41,0
Financement des Projets de Développement Durable en Matière d'eau et Assainissement	900	50,7	166,3	115,6	228,0	18,5
Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable	1 500	201,8	633,0	431,1	213,6	42,2
Développement Forestier	3 000	613,8	1 182,0	568,6	92,6	39,4
Fonds Spécial de Protection de la Faune	500	93,2	175,8	82,6	88,6	35,2
Production des documents sécurisés de transport	6 000	0	3 673,0	3 673,1	-	61,2
Soutien et Développement des Activités de Tourisme et de Loisirs	1 000	243,2	407,7	164,5	67,6	40,8
Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO et de l'Extrême-Nord	36 400	-	1 673,4	-	-	4,6
Total général	66 900	1 969,0	11 701,0	9 731,9	494,4	17,5

Source : MINFI

TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

A fin juin 2025, les résultats de l'exécution budgétaire sont relativement satisfaisants. En effet, tous les trois (03) soldes budgétaires suivis sont excédentaires. Les besoins de financement des opérations non budgétaires se sont situés à 947,8 milliards et les ressources non budgétaires ont été trouvées à hauteur de 864,3 milliards. L'écart de financement qui en résulte est de 57,0 milliards.

I- Soldes budgétaires

Tableau 10 : Synthèse de l'exécution budgétaire à fin juin 2025 (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	2 431,0	DEPENSES COURANTES	1 701,0
Recettes fiscales brutes	1 956,8	Intérêts et commissions	193,2
Dont remboursement des crédits TVA	35,1	Dépenses de personnel	772,1
Recettes fiscales nettes	1 921,8	Biens et services	553,3
Recettes pétrolières	304,4	Transferts courants	375,5
Recettes non fiscales	155,3	DEPENSES EN CAPITAL	432,7
Total Recettes internes nettes	2 381,4	Financements extérieur	183,4
DONS	49,5	Ressources propres	219,7
Dons programmes	34,6	Participation/Restructuration	29,6
Dons projets	15,0	AUTRES DEPENSES	0,0
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	Prêts nets	0,0
Recettes de privatisations		DEPENSES BUDGET GENERAL	2 326,8
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	2 431,0		
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale		Comptes d'affectation spéciale	
	31,5		11,7
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	2 462,5	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	2 338,6
III - SOLDES			
	Montant	% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	123,9	0,4%	
SOLDE GLOBAL	123,9	0,4%	
SOLDE PRIMAIRE	317,1	0,9%	
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	12,7	0,0%	

Source : MINFI

Au terme du premier semestre de l'exercice 2025, le solde budgétaire global est excédentaire de 123,9 milliards ; l'excédent du solde primaire est de 317,1 milliards. De même, le solde primaire non pétrolier est excédentaire de 12,7 milliards.

Encadré 1 : Définition et calcul des différents soldes budgétaires

Plusieurs soldes budgétaires permettent de suivre et d'analyser la performance dans le cadre de l'exécution de son budget de l'Etat. Les principaux soldes sont : le solde global du budget, le solde primaire et le solde primaire non pétrolier.

Le solde global du budget correspond à la différence entre les recettes totales (recettes internes et dons) et les dépenses totales. Trois cas de figure sont possibles : (i) lorsque les recettes totales sont supérieures aux dépenses totales, le solde global du budget de l'Etat est dit excédentaire ; (ii) lorsque les recettes totales sont équivalentes aux dépenses totales, le budget de l'Etat est dit en équilibre ; (iii) lorsque les recettes totales sont inférieures aux dépenses totales, le solde global du budget de l'Etat est dit déficitaire.

$$\text{Solde budgétaire global} = \text{Recettes totales} - \text{Dépenses totales}$$

Le solde primaire est la différence entre les recettes totales (recettes internes et dons) et les dépenses courantes hors intérêts de la dette publique et les dépenses d'investissements sur ressources propres. C'est un indicateur important de la situation budgétaire d'un pays et des risques d'évolution non contrôlée de l'endettement public.

Le solde primaire permet de jauger la capacité de l'Etat à rembourser sa dette. Il donne une image assez fidèle de l'effort du Gouvernement pour rééquilibrer le solde global du budget. Si toutes les recettes sont utilisées pour financer les dépenses hors dette, l'Etat doit de nouveau emprunter pour rembourser sa dette.

Un déficit budgétaire primaire correspond à un solde primaire négatif. Dans le cas inverse on parle d'excédent budgétaire primaire.

$$\text{Solde primaire} = \text{Recettes totales} - \text{Dépenses courantes hors intérêts de la dette publique} - \text{Dépenses d'investissement sur ressources propres}$$

Cependant dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, les décaissements relatifs aux dépenses sur financement extérieur sont inclus dans le calcul du solde primaire.

$$\text{Solde primaire} = \text{Recettes totales} - \text{Dépenses courantes hors intérêts de la dette publique} - \text{Dépenses d'investissement sur ressources propres} - \text{Dépenses sur financements extérieurs}$$

Le solde primaire non pétrolier du budget de l'Etat est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières.

$$\text{Solde primaire non pétrolier} = \text{Solde primaire} - \text{Recettes pétrolières}$$

II- Financement

Au premier semestre 2025, les besoins de financement au titre des opérations non budgétaires sont de 947,8 milliards, composés de l'amortissement de la dette extérieure (296,7 milliards), de l'amortissement de la dette intérieure (612,4 milliards), des restes à payer Trésor (0,2 milliard), des dépenses des correspondants (3,4 milliards) et du remboursement des crédits de TVA (35,1 milliards).

Pour couvrir ces besoins, l'Etat a trouvé des ressources non budgétaires issues des prêts projets (232,9 milliards), des émissions de titres publics (254,2 milliards), du financement bancaire (35,1 milliards), des appuis budgétaires (244,8 milliards), et des autres financements (151,5 milliards). En y intégrant l'excédent budgétaire qui se chiffre à 123,9 milliards, ces ressources non budgétaires s'élèvent à 864,3 milliards. L'écart de financement qui en résulte est de 57,0 milliards.

Tableau 11 : Emplois et ressources de financement à fin 2025 (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
		Excédent budgétaire global	123,9
Amortissement de la dette	909,1	Prêts projets	232,9
Dette extérieure	296,7	Emission des Titres publics	254,2
Dette intérieure (hors correspondants)	612,4	Appuis Budgétaires	244,8
Remboursement des crédits TVA	35,1	Financement bancaire	35,1
Dépenses des correspondants	3,4	<i>Dont compte séquestre TVA</i>	35,1
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	0,2	Autres emprunts	0,0
		Ecart de Financement	57,0
TOTAL	947,8	TOTAL	947,8

Source : MINFI/DGB

III- Bilan du suivi du programme économique et financier (PEF 2021-2025)

Le 29 juillet 2021, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé un Programme Economique et Financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) en faveur du Cameroun, d'un montant de 483 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) en vue d'accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Ce programme, dit de « deuxième génération », devrait permettre d'atteindre une croissance forte, soutenue et inclusive, appuyée par des financements adéquats et une politique budgétaire compatible avec la lutte contre l'expansion de la pandémie, et la réduction de la pauvreté.

Le cadre de référence des orientations stratégiques y afférent, couvre aussi bien les quatre piliers de la Stratégie Nationale de Développement pour 2020-2030 (SND-30), que les quatre axes du plan de soutien et de relance économique post COVID-19. Au plan régional, il reste cohérent avec le cadre stratégique du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) adopté pour les accords de seconde génération des pays de la CEMAC avec leurs partenaires techniques et financiers internationaux, annoncés dans le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC tenu à Yaoundé le 21 novembre 2019.

A cet égard, les autorités camerounaises se sont engagées à (i) poursuivre la riposte sanitaire face à la COVID-19 ; (ii) réduire les obstacles au développement du secteur privé ; (iii) accélérer les réformes de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC ; (iv) continuer à élargir la base des recettes non pétrolières ; (v) améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement public ; (vi) renforcer la gestion de la performance des entreprises publiques ; (vii) mettre en œuvre un plan de réhabilitation financière et physique de la

SONARA ; (viii) renforcer la soutenabilité de la dette publique. Afin d'approfondir les réformes structurelles envisagées et d'adresser d'autres problématiques émergentes à l'instar de la réduction des risques liés au changement climatique, le programme a été prorogé de douze (12) mois. Ce qui a favorisé l'accès à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI à hauteur de 138 millions de DTS.

Les mesures de réformes identifiées dans ce cadre sont conformes aux engagements internationaux du Cameroun (signataire de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de l'Accord de Paris sur le changement climatique) et s'articulent autour de quatre piliers à savoir (i) le renforcement du cadre institutionnel pour la gouvernance et la coordination des politiques liées au changement climatique ; (ii) l'intégration de l'agenda climatique dans le processus de gestion des finances publiques, en accordant une attention particulière aux investissements publics ; (iii) le renforcement des efforts du Gouvernement en matière d'adaptation avec une attention particulière au cadre national de la gestion des risques de catastrophes naturelles ; et également (iv) le renforcement des efforts d'atténuation visant à réduire la dépendance aux ressources énergétiques émettrices de CO₂ et en accordant une attention particulière à la gestion durable des écosystèmes forestiers qui séquestrent les CO₂.

Malgré les multiples chocs extérieurs (tensions géopolitiques en Europe et au Moyen-Orient, resserrement des conditions financières internationales, etc.) et intérieurs (crises sécuritaires et humanitaires, etc.) qui ont eu des impacts négatifs sur l'économie camerounaise, la mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante. En effet, toutes les huit (08) revues conduites ont été jugées concluantes par le Conseil d'Administration du Fonds, et ont conduit à des décaissements d'un montant total de 714,2 millions de DTS, soit près de 575 milliards de FCFA sous forme d'appuis budgétaires. Il convient tout de même de relever qu'au sortir de ce programme, l'économie camerounaise en général et les finances publiques en particulier présentent encore quelques signes de fragilités et d'insuffisances. L'approfondissement des réformes engagées et la préservation des acquis du programme sont des pistes à envisager afin de tirer profit des effets et impacts de l'ensemble des réformes mises en œuvre aussi bien avec l'appui du FMI que celui des autres partenaires techniques et financiers.

Tableau 12 : Critères de Réalisations Quantitatifs (CR) et Objectifs Indicatifs (OI) (en milliards)

	Fin juin 2024				Fin Sept.2024				Fin déc.2024				Fin mars 10 /			
	CRQ	CRQ (ajus té)	Prélim.	Résultat	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats	CRQ	CRQ (ajusté)	Prélim.	Résultats	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats
A. Critères de performance quantitatifs périodiques 1/																
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement) 2 /	-214	-225	-72	Atteint	-382	-393	-70	Atteint	-610,5	-634	-779	Non Atteint	177	161	404	Atteint
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI) 3 /	9	9	-287	Atteint	-3	-3	-179	Atteint	-333	-209	-105	Non Atteint	-248	-112	-117	Atteint
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement FMI) 3 /	-4	-4	-132	Atteint	-34	-34	-129	Atteint	-64	60	-47	Atteint	-64	71	-174	Atteint
Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	370		193	Atteint	554		208	Atteint	739		363	Atteint	200		31	Atteint
B. Critères de performance quantitatifs continus (à compter de l'approbation du programme)																
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs 4/	0			Atteint	0			Atteint	0			Atteint	0		0	Atteint
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs 5/	512,9		274,6	Atteint	512,9		475,9	Atteint	512 ,9	579,7	571,4	Atteint	513		-145	Atteint
Plafond des avances de trésorerie sans réservation de crédit 6 /					15		5	Atteint	15		18	Non Atteint	15		-2	Atteint
C. Cibles indicatives																
Plancher sur les recettes non pétrolières	1,915		1,998	Atteint	2,900		2,987	Atteint	4,246		4,252	Atteint	1,111		1,036	Non Atteint
Plafond de l'accumulation nette darriérés de -paiements intérieurs 7/	-210		-122	Non Atteint	-265		-246	Non Atteint	-537		96	Non Atteint	-112		-309	Atteint
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	539		652	Atteint	959		960	Atteint	1,368		1,445	Atteint	280		281	Atteint

	Fin juin 2024				Fin Sept.2024				Fin déc.2024				Fin mars 10 /			
	CRQ	CRQ (ajus té)	Prélim.	Résultat	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats	CRQ	CRQ (ajusté)	Prélim.	Résultats	OI	OI (ajusté)	Prélim.	Résultats
Plafond des interventions directes de la SNH	80		112	Non Atteint	110		177	Non Atteint	145		239	Non Atteint	40		36	Atteint
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) 8 /	4		2,1	Atteint	4		1,5	Atteint	4				4		0	Atteint
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédits 9/	15		13	Atteint												
Pour Mémoire :																
1. Appui budgétaire extérieur cumulé hors FMI	44		44		44		44		164		44		120		0	
2. Recapitalisation des banques			11		11		11		23		23				16	
3. Solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées	1		1		1		1		1		1		1		1	
Note : Les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.																
Source : Autorités camerounaises et projections des services du FMI																

QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES

Cette partie traite des thématiques d'actualités ou des problématiques qui pourraient affecter l'exécution du budget. Il s'agit des procédures dérogatoires et des ressources transférées aux CTD.

I- Procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables, et qui doivent par conséquent faire l'objet de régularisation budgétaire à posteriori. Il s'agit entre autres des avances de trésorerie, des régies d'avances.

La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024, portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires (Points 174 à 184 de la CIREX 2025). Toutefois, le volume de dépenses exécutées par le biais des procédures dérogatoires reste encore élevé.

Au 30 juin 2025, les dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires se chiffrent à 73,8 milliards, correspondant à 3,8% des dépenses totales hors FINEX et service de la dette. Elles étaient de 109,3 milliards (6,1% des dépenses totales hors FINEX et service de la dette) à la même période de 2024, soit une baisse de 35,5 milliards (-32,5%), en lien avec la chute du volume des avances de trésorerie.

Tableau 13 : Dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires a fin juin 2025 (en milliards)

RUBRIQUES	2024		2025	
	Montant	Poids*	Montant	Poids*
Régies d'avances	61,2	3,4%	62,1	3,2%
Avances de trésorerie	48,1	2,7%	11,7	0,6%
TOTAL	109,3	6,1%	73,8	3,8%

Source : MINFI (* part de la rubrique dans les dépenses totales hors FINEX et service de la dette)

1.1- Avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. A fin juin 2025, les avances de trésorerie s'élèvent à 11,7 milliards et concernent uniquement les biens et services. Par rapport à fin juin 2024, elles baissent de 36,4 milliards (-75,7%). Les couvertures budgétaires effectuées en régularisations au titre des avances de trésorerie se chiffrent à 9,5 milliards (81,2%).

1.2- Régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. La limitation du recours aux régies d'avances est sans cesse réaffirmée dans les différentes circulaires d'exécution du budget.

Au terme du premier semestre 2025, 468 régies d'avances ont été ouvertes pour un volume annuel d'encaisses de 70,3 milliards, en progression de 9,1 milliards par rapport à la même période en 2024. Cette évolution s'explique, d'une part, par la création de nouvelles régies au sein de certaines administrations et, d'autre part, par l'accroissement substantiel des volumes gérés par certaines régies existantes. Les décaissements effectués dans ce cadre s'élèvent à 62,1 milliards.

Tableau 14 : Encaisse des régies d'avance à fin juin 2025

DESIGNATION	Nombre de régies	Volume d'encaisses annuel (en milliards)	Décaissements (en milliards)
Régies créées	19	1,8	1,3
Régies rouvertes	449	68,5	60,8
TOTAL	468	70,3	62,1

Source : MINFI.

II- Crédits transférés aux CTD

Conformément à la loi du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'État concourt au développement local de deux manières essentielles : (i) directement à travers la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) ; (ii) indirectement par le biais de la fiscalité à travers les mécanismes de péréquation et du transfert de fiscalité.

Cette section traite uniquement des concours financiers directs de l'État central au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), à travers la DGD. Ces derniers sont constitués des crédits budgétaires transférés aux CTD, c'est-à-dire, les lignes de dépenses inscrites dans le budget général des chapitres ministériels et faisant l'objet de délégation automatique auprès des chefs des exécutifs locaux.

La DGD au titre de l'exercice budgétaire 2025 est de 305,7 milliards, conformément à la Loi de Finances Initiale 2025. Elle est en augmentation de 10 milliards par rapport à 2024 et se répartit en 137 milliards pour le fonctionnement et 168,9 milliards pour l'investissement.

S'agissant des crédits transférés en investissement aux collectivités territoriales décentralisées en fonction des compétences, les dépenses ordonnancées au premier semestre 2025 sont de 79 milliards, soit un taux d'exécution de 47%, contre 30,2% au premier semestre 2024.

Tableau 15 : Exécution des dépenses des transferts en investissement aux CTD à fin juin 2025 (en millions)

Chapitre budgétaire / Budgetary Head	DOTATION LF INITIALE		DOTATION REVISÉE		ENG.
	AE	CP	AE	CP	CP
14 MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	400	400	400	400	130, 8
15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	19 550	19 550	19 646	19 646	11 258, 3
16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	1 200	1 200	1 200	1 200	450, 0
21 MINISTERE DU COMMERCE	680	680	680	680	407, 5
23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 500	1 500	1 500	1 500	560, 9
25 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	6 350	6 350	6 350	6 350	1 143, 5
26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 800	1 800	1 810	1 810	918, 9
27 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	60 000	60 000	59 900	59 900	21 297, 4
28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	740	740	740	740	213, 9
30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	9 047	9 047	9 053, 9	9 053, 9	4 585, 8
31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 600	3 600	3 600	3 600	1 416, 3
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	12 100	12 100	12 100	12 100	6 704, 2
33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	350	350	330	330	139, 9
35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	700	700	700	700	432, 8
36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	15 912, 9	15 912, 9	24 843, 5	24 843, 5	15 893, 8
38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	7 500	7 500	7 475	7 475	5 321, 9
39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	800	800	800	800	218
40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	13 850	13 850	13 825	13 825	4 889, 8
42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	700	700	655	655	259, 2
43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	900	900	900	900	572, 4
46 MINISTERE DES TRANSPORTS	80	80	80	80	-
65 DEPENSES COMMUNES	-	-	50	50	50
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	-	-	2 273, 5	2 273, 5	2 273, 4
TOTAL TRANSFERTS DU BIP 2025 AUX CTD (REGIONS ET COMMUNES)	157 759, 9	157 759, 9	168 911, 9	168 911, 9	79 139, 6

Source : MINDDEVEL, DGTCFM, DGEPIP

CONCLUSION

Au premier semestre 2025, le point sur l'exécution du budget de l'exercice fait ressortir les efforts réalisés dans la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales. Il souligne également des vulnérabilités persistantes, notamment en matière d'exécution des dépenses. Au regard de la saisonnalité de certaines opérations, le niveau d'exécution du budget à mi-parcours est relativement satisfaisant, tant en ressources (43,7% de taux de réalisation) qu'en dépenses (45,1%). Les trois soldes budgétaires suivis qui en résultent (solde global, solde primaire et solde primaire non pétrolier) sont excédentaires.

Cependant, des fragilités persistent. En effet, l'exécution des dépenses d'investissement public accuse du retard et la faiblesse des décaissements des financements extérieurs demeure un facteur de vulnérabilité (27,7% de taux de réalisation pour les prêts projets). A mi-parcours, le taux d'ordonnancements des dépenses d'investissement public est de 26,8%. Cette lenteur est partiellement expliquée par les contraintes de procédures liées aux marchés relatifs aux investissements publics. Mais, elle pose la question de la capacité institutionnelle à absorber les ressources d'investissement, tant intérieures qu'extérieures.

Certains défis à relever au second semestre, transparaissent après l'exécution du budget à mi-parcours 2025. Il s'agit notamment des efforts à poursuivre en vue de l'amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires, du renforcement de l'efficacité des dépenses publiques, de l'amélioration de la capacité d'absorption des financements extérieurs, et du relèvement du taux d'ordonnement des crédits d'investissement public.

ANNEXES

Annexe 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise

	Historiques		Estimations			Projections		
	2021	2022	2023	2024		2025	2026	2027
Secteur réel		CN	Nouveau	BUDGET	Nouveau			
PIB à prix courant (en milliards)	24 950	27 223	28 996	31 320	31 171	33 421	35 897	38 587
PIB pétrolier	887	1 692	1 164	1 458	1 078	1 006	841	771
PIB non pétrolier	24 064	25 531	27 832	29 863	30 093	32 415	35 056	37 816
PIB à prix constant (en croissance)	3,3	3,6	3,3	4,5	4,1	4,4	4,4	4,7
PIB pétrolier	-2,0	-1,0	-2,1	4,2	-5,1	-0,4	-12,7	-5,8
PIB non pétrolier	3,5	3,7	3,6	4,6	4,5	4,6	4,8	4,8
Prix								
Déflateur du PIB	2,9	5,3	3,1	3,0	3,3	2,7	2,9	2,7
Déflateur du PIB pétrolier	89,7	92,8	-29,7	-0,7	-2,5	-6,3	-4,2	-2,6
Déflateur du PIB non pétrolier	1,2	2,3	5,2	3,2	3,5	3,0	3,2	2,9
Prix à la consommation	2,5	6,3	7,4	4,0	7,0	4,0	3,5	3,0
Prix des exportations	11,4	23,3	-2,2	3,5	4,1	-6,1	-3,0	-1,7
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	65,8	39,2	-16,4	-0,7	-2,5	-6,3	-4,2	-2,6
Prix des importations	3,0	14,5	-6,4	2,8	-3,8	-3,0	-2,2	-1,6
Termes de l'échange	8,3	8,8	4,2	0,7	7,9	-3,2	-0,8	-0,1
Répartition sectorielle	En pourcentage du PIB							
Secteur Primaire	17,0	17,0	17,7	16,3	17,9	17,3	16,9	16,6
Secteur Secondaire	24,5	26,3	23,9	25,0	23,3	22,7	21,8	21,3
<i>dont pétrole</i>	3,6	6,2	4,0	4,7	3,5	3,0	2,3	2,0
Secteur Tertiaire	50,9	50,0	51,4	52,4	52,1	53,6	55,0	56,2
Impôts et taxes moins subventions	7,6	6,8	7,0	6,3	6,7	6,5	6,2	6,0
Les composantes de la demande								
Consommation	85,6	84,9	86,5	84,5	84,2	84,6	84,0	83,1
Privée	73,5	74,0	76,2	71,7	76,0	75,0	73,8	72,3
Publique	12,0	11,0	10,3	12,8	8,2	9,6	10,3	10,8
FBCF	18,2	18,0	18,2	16,2	17,2	16,3	16,8	17,0
Privée	14,1	13,9	14,9	12,6	14,0	13,0	13,4	13,7
Publique	4,1	4,1	3,3	3,6	3,2	3,3	3,4	3,3
Exportations B&S	16,5	19,3	16,0	18,5	17,4	16,3	14,8	14,3
Importations B&S	20,2	22,0	20,9	19,2	18,8	17,1	15,7	14,4
Secteur public								
Recettes totales et Dons	14,5	16,5	17,2	16,6	16,8	16,8	16,1	16,1
Recettes totales (hors Dons)	14,0	16,7	14,5	14,2	14,3	14,4	12,7	16,6
<i>pétrolières</i>	2,3	1,6	1,7	3,1	3,1	2,6	2,2	2,1
non pétrolières (Pression fiscale)	11,8	12,3	13,5	13,4	13,6	13,8	14,0	14,2
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	<i>12,3%</i>	<i>13,1%</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,3%</i>	<i>14,4%</i>	<i>14,5%</i>
Dépenses	17,0	17,4	17,6	16,7	17,1	16,9	16,2	20,4
<i>courantes</i>	12,4	12,7	13,7	11,8	12,5	12,0	11,3	13,2
<i>en capital</i>	4,6	4,7	3,9	4,6	4,5	4,9	4,9	7,3
Solde budgétaire global (base ordonnancements)								
Dons compris	-2,8	-1,1	-0,6	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3
Hors dons	-3,2	-1,5	-1,1	-0,7	-0,9	-0,6	-0,5	-0,4
Solde global, base caisse	-2,2	-1,1	-0,6	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-2,9	-3,0	-1,7	-0,7	-0,8	-0,3	0,1	0,0

	Historiques		Estimations			Projections		
	2021	2022	2023	2024		2025	2026	2027
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-3,8	-3,9	-2,6	-1,9	-2,1	-1,7	-1,0	-0,7
Secteur extérieur								
Solde compte courant	-4,0	-3,4	-4,0	-2,7	-3,3	-2,3	-2,4	-2,5
Solde compte courant hors transfert publics	-4,2	-3,7	-4,1	-2,9	-3,5	-2,5	-2,6	-2,7
Solde global	-0,6	1,9	-1,1	2,8	1,7	1,0	0,9	0,3
Situation monétaire (croissance nominale)								
Masse monétaire (M2)	17,1	12,0	3,2	9,5	11,9	9,3	8,7	8,6
Avoirs extérieurs nets	11,4	21,6	-10,1	7,3	-6,6	4,8	11,8	-1,1
Crédit à l'économie	12,7	11,2	11,9	8,6	10,9	8,1	9,8	9,7

Source : MINFI/Comité de cadrage

Annexe 2 : TOFE 2025-2027 (en milliards)

TABLEAU 1 : Cadrage budgétaire 2025-2027 (NBE 2019)							
(En milliards de FCFA)	Réal. 2023	PLFI 2024	PLFR 2024	2025 (CBMT 24-26)	Proj. 2025	Proj. 2026	Proj. 2027
Total ressources	6 326,6	6 679,5	7 212,5	7 278,9	7 201,7	7 371,9	7 805,1
Recettes internes et dons	4 981,9	5 190,1	5 235,0	5 677,4	5 684,5	5 852,5	6 275,6
Recettes pétrolières	877,0	809,5	801,6	909,2	828,3	612,5	580,6
Recettes non pétrolières	3 965,5	4 283,8	4 329,7	4 687,4	4 765,5	5 187,6	5 647,8
Recettes fiscales	3 644,6	3 968,3	3 998,7	4 346,7	4 410,7	4 806,7	5 238,8
Impôts et taxes	2 622,0	2 888,4	2 904,1	3 174,4	3 205,6	3 495,0	3 811,0
Dont Transfert fiscalité CTD		130,0	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0
Caisse dépôt et consignation		50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Recettes douanières	1 022,6	1 079,9	1 094,6	1 172,3	1 205,1	1 311,7	1 427,8
Recettes non fiscales	320,9	315,5	331,0	340,6	354,8	380,9	409,1
Dons	139,4	96,8	103,8	80,8	90,7	52,4	47,1
Projets	79,2	38,1	38,1	40,8	40,9	43,9	47,1
Programme	60,2	58,7	65,7	40,0	49,8	8,5	
Dont Appui budgétaire UE			7,0		9,8	8,5	
Financement Brut	1 344,7	1 489,4	1 977,4	1 601,5	1 517,2	1 519,4	1 529,5
Prêts projet	479,3	907,2	783,2	1 171,8	839,7	901,4	968,0
Appuis budgétaires PEF	159,9	134,0	235,0	0,0	165,0	0,0	0,0
Dont FMI	133,6	46,0	89,0	0,0	45,0	0,0	0,0
UE		0,0					
AFD	26,2	26,0	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BM		62,0	120,0		120,0		
BAD		0,0					
Autres		0,0					
Emission des titres Pub. (MLT)	459,2	375,0	280,0	310,0	300,0	300,0	350,0
Financement bancaire (hors titres pub)	146,1	55,4	55,4	119,7	136,6	280,4	190,3
Autres emprunts à l'extérieur	16,9		467,0				
DTS FMI	60,0						
Financement exceptionnel	23,3	17,9	156,9	0,0	76,0	37,6	21,2
Dont FMI (FRD)			55,0				
BM (PiorR-PRSEC)			36,0				
BAD (PARPAC)	23,3	17,9	17,9		76,0	37,6	21,2
BAD (PARSEC)			48,0				
Dépenses totales et prêts nets	6 260,5	6 679,5	7 212,5	7 278,9	7 201,7	7 371,8	7 805,1
Dépenses courantes	3 736,1	3 465,0	3 566,0	3 427,5	3 698,0	3 717,6	3 901,6
Titre 2: Dépenses de personnel	1 357,0	1 428,3	1 487,8	1 448,3	1 663,4	1 726,8	1 815,6
Titre 3: Achats de biens et services	1 192,1	1 001,0	919,5	1 044,7	997,5	985,0	1 019,4
Dont FINEX	151,7	114,0	114,0	121,9	122,2	131,2	140,9
Etudes/Maîtrises œuvre	53,4	16,8	16,8	15,9	18,0	19,3	20,7
Titre 4: Transferts et subventions	1 172,9	1 033,4	1 156,4	932,0	1 034,7	1 003,1	1 063,8
Dont Décentralisation en fonct. (DGD-BF)							
Transferts en capital	25,5	173,1	173,1	206,5	185,6	199,2	213,9
Décentralisation en Inv. (DGD-BIP)					0,0	0,0	
Titre 6: Charges exceptionnelles	14,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,6	2,8
Titre 5: Dépenses de capital	1 038,9	1 442,1	1 394,1	1 998,0	1 651,4	1 808,6	1 986,0
Dépenses s/financemts exter.	406,7	831,3	707,3	1 090,6	758,4	814,1	874,3
Dépenses s/ressources propres	601,2	570,8	646,8	875,3	850,1	948,5	1 062,3
Programme Intégré d'Import Substitution (PIISA)			0,0	50,0	50,0	53,7	57,6
Programme Impulsion Initiale (P2I)		30,0	30,0	50,0	30,0	32,2	34,5
Dépenses de Participation/restructuration	30,9	40,0	40,0	32,1	42,9	46,0	49,4
Dont Prêts nets	16,9						
Service de la Dette	1 468,6	1 772,3	2 252,3	1 853,4	1 852,4	1 845,6	1 917,5
Service de la dette extérieure	771,5	825,0	825,0	829,0	877,0	902,0	1 009,0
Principal	561,8	643,0	643,0	649,0	679,0	675,0	744,0
Dont Eurobonds		30,9	30,9	30,9	30,9		
Intérêts	209,7	182,0	182,0	180,0	198,0	227,0	265,0
Service de la dette intérieure	697,0	947,3	1 427,3	1 024,4	975,4	943,6	908,5
Principal	598,6	505,2	668,2	541,3	470,1	564,6	553,6
Dont OTA/ECMR		0,0	0,0	47,0	83,6	380,0	380,0
Correspondants	16,7	19,7	19,7		50,0	50,0	50,0
Accumulation dépôts							
Remboursement avance consolidée BEAC		119,7	119,7	177,7	280,4	190,3	88,1
Réduction encours BTA	0,0	0,0	163,0	0,0	14,4	14,4	14,4
Cessions des créances	72,0				0,0	0,0	0,0
Intérêts	101,6	138,1	138,1	156,4	155,0	140,5	138,1
Crédits de TVA	59,3	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-62,4	220,0	537,0	242,7	266,2	154,5	132,8
Dont Variation des Restes à Payer Trésor	-68,0	150,0	467,0	117,7	85,0	85,0	85,0
Dette non structurée CAA	2,7	20,0	20,0	20,0	17,0	17,0	17,0
Dette fiscale compensée/Dette flottante	2,9	50,0	50,0	105,0	164,2	52,5	30,8
		0,0					
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	66,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-746,3	-610,5	-610,7	-741,3	-577,1	-370,2	-276,6
Solde primaire non pétrolier (% PIB, dons compris)	-2,6	-1,9	-2,0	-2,2	-1,7	-1,0	-0,7
Solde global (base ordo, dons compris)	-180,6	-121,2	-129,2	-168,5	-101,8	-125,2	-99,2
Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)	-0,6	-0,4	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3
Solde global (Milliards FCFA, base caisse, dons compris)	-118,2	-341,2	-666,2	-411,2	-368,0	-279,7	-232,0
Solde global (% PIB, base caisse, dons compris)	-0,4	-1,1	-2,1	-1,2	-1,1	-0,8	-0,6
Solde budgétaire de référence CEMAC	-1,0	-0,7	-0,7	-0,3	-0,3	0,1	0,0
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	3 906,3	4 199,8	4 245,7	4 603,4	4 681,5	5 103,6	5 563,8
Pression fiscale	13,5%	13,4%	13,6%	13,7%	14,0%	14,2%	14,4%
Soutenabilité Dép. personnel	37,8%	36,8%	38,0%	34,0%	38,4%	36,6%	35,2%
PIB nominal	28 996,0	31 320,0	31 171,0	33 513,0	33 421,0	35 878,0	38 528,0
Taux croissance (%)	3,3	4,5	4,1	4,9	4,4	4,4	4,7
Déflateur du PIB	3,1	3,0	3,3	2,1	2,7	2,9	2,6
Taux croissance PIB non pétrolier (%)	8,8	7,8	8,0	7,1	7,6	8,0	7,6

Source : MINFI

Annexe 3 : La réforme des comptes d'affectation spéciale

Encadré 1

Le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) est une dérogation au principe de l'universalité budgétaire. La réforme des CAS entamée depuis 2019 a conduit à leur rationalisation puis à leur automatisation. La rationalisation a permis de passer de 15 à 11 CAS. Les CAS clôturés ne respectaient pas les quatre (04) principaux critères suivants : (i) être rattaché à un Ministère ; (ii) avoir ses ressources propres ; (iii) ne pas prendre en charge les dépenses de personnel ; ne recevoir des subventions qu'à hauteur de 10% de son budget

L'automatisation s'est soldée par le développement d'un progiciel informatique dénommé PROBMIS-CAS. Cette informatisation a permis de résoudre le double problème de transparence et d'unité budgétaire au niveau des CAS. Désormais, tout comme le budget général, les CAS produisent leurs Projets de Performance Annuel (PPA) ainsi que leurs documents de reporting tel que les Rapports Annuel de Performance (RAP). S'agissant de l'exécution, les excédents des CAS sont reversés au budget général et les soldes sont reportables à l'année n+1.

GLOSSAIRE

Affectation de recettes	Des recettes peuvent être, à titre exceptionnel, directement affectées, sans transiter par le budget général, à certaines dépenses ou structures (notamment des établissements publics administratifs)
Décret d'avance	Ouvertures ou annulations de crédits en gestion pour des besoins urgents non prévus dans la loi de finances initiale
Déficit public	Le déficit public additionne le solde budgétaire de l'Etat et celui des collectivités territoriales et des organismes sociaux
Dépenses brutes	Décaissements effectués dans l'année intégrant les remboursements et dégrèvements d'impôts
Dépenses nettes	Dépenses brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements
Dépenses fiscales	Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes
Mission budgétaire	Ensemble de programmes concourant à une politique publique ministérielle ou interministérielle
Objectifs de performance	Les projets annuels de performances (PAP) des programmes comportent des objectifs qui expriment les priorités stratégiques de chaque programme. Les objectifs sont mesurés au moyen d'indicateurs de performances
Prélèvements obligatoires	Ensemble des impôts et des cotisations sociales
Principes budgétaires	Unité, universalité, annualité, non contraction des recettes et des dépenses, non affectation des recettes, sincérité
Produit intérieur Brut (PIB)	Indicateur de la richesse nationale, soit la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production
Programme budgétaire	Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions. Le programme est l'unité de spécialité des crédits et le niveau de l'autorisation de la dépense
Projets annuels de performances (PAP)	Annexes au PLF, qui développent par programme les crédits et différents éléments d'information (stratégie, actions, objectifs, résultats attendus)
Rapports annuels de performances (RAP)	Annexes au projet de loi de règlement, qui fournissent des éléments sur l'exécution budgétaire (écarts avec les prévisions, résultats et indicateurs)
Recettes brutes	Recettes encaissées, avant déduction des remboursements ou dégrèvements d'impôts
Recettes nettes	Recettes brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts
Reports de crédits	Les autorisations d'engagement ou les crédits de paiement disponibles sur un programme en fin d'année peuvent être reportés sur l'année suivante, dans certaines limites
Solde primaire	Il est constitué de la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes, avant paiement des intérêts de la dette
Transfert de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts
Virement de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère

TABLES DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	III
AVANT-PROPOS.....	IV
RESUME EXECUTIF	V
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	3
<i>I- Ressources du budget général.....</i>	3
1.1- Recettes budgétaires	4
1.1.1. Recettes internes	4
1.1.1.1 Recettes pétrolières	5
1.1.1.2. Recettes non pétrolières	5
1.1.1.2.1- Recettes fiscales	6
1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes.....	6
1.1.1.2.1.2- Recettes douanières	8
1.1.1.2.2- Recettes non fiscales	10
1.1.2. Dons	11
1.2- Emprunts	11
1.2.1. Prêts.....	12
1.2.2. Émission des titres publics	12
1.2.2.1. Bons du Trésor Assimilables.....	12
1.2.2.2. Obligations du Trésor.....	13
<i>II- Ressources des CAS.....</i>	13
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	15
<i>I- Charges du budget général.....</i>	15
1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	15
1.1.1. Dépenses de personnel	16
1.1.2. Dépenses de biens et services.....	17
1.1.3. Transferts et subventions.....	18
1.2- Dépenses en capital	18
1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres	18

1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs.....	19
1.2.3. Dépenses de restructuration	19
1.3- Service de la dette publique.....	19
II- Charges des CAS	20
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	21
I- Soldes budgétaires	21
II- Financement	22
III- Bilan du suivi du programme économique et financier (PEF 2021-2025).....	23
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES	27
I- Procédures dérogatoires	27
1.1- Avances de trésorerie	27
1.2- Régies d'avances.....	27
II- Crédits transférés aux CTD	28
CONCLUSION	30
ANNEXES	VIII
Annexe 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise.....	VIII
Annexe 2 : TOFE 2025-2027 (en milliards)	X
Annexe 3 : La réforme des comptes d'affectation spéciale	XI
GLOSSAIRE	XII
TABLES DES MATIERES	XIII